

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Cie du Bois Sauvage**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue du Bois Sauvage

N° : 17

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : <https://www.bois-sauvage.be/>

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0402.964.823

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

15-06-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 24-04-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**Van Dam Nils**

Kattendijkdik westkaai 61 1303

2000 Antwerpen

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2027-04-28

Administrateur

**Hocke Pierre-Alexis**

Rue de la Reine 2

1330 Rixensart

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-22

Fin de mandat : 2024-04-24

Administrateur

**Van Craen Thibault**

Avenue de la Tenderie 22

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2027-04-28

Administrateur

**PAQUOT Valérie**

Rue Faider 42 9

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-22

Fin de mandat : 2024-04-24

Administrateur

**Blacercel**

0896327510

Clos de la Closerie 3

1325 Chaumont-Gistoux

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2027-04-28

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Paquot Marie-Noel

BELGIQUE

**European Company of Stake SA**

0466007596

Allée de la Recherche 4

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2024-04-24

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

VAN GANSBERGHE Frédéric

Drève des Etangs 32

1630 Linkebeek

BELGIQUE

**GoAct**

0785314869

Jan Van Ruusbroecstraat 4

3080 Tervuren

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2027-04-28

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Dumery Karen

BELGIQUE

**HLW SRL**

0886388572

Rozelaarstraat 4

1560 Hoeilaart

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-27

Fin de mandat : 2026-04-29

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

HAMBURGER Isabelle

Rozelaarstraat 7

1560 Hoeilaart

BELGIQUE

**Tigrane SAS**

39902514975

Avenue de la Marguerite 11

78110 Le Versinet

FRANCE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2027-04-28

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

Olivier Hubert

FRANCE

**DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SC s.f.d. SRL (BE025)**

0429053863

Luchthaven Nationaal - Gateway building 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-26

Fin de mandat : 2026-04-29

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MAGNIN Corine (A01346)

Réviseur d'entreprise

Luchthaven Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		<b><u>23.371</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>797.885.858</u></b>	<b><u>851.681.297</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>5.540</b>	<b>7.767</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>4.046.209</b>	<b>4.140.982</b>
Terrains et constructions		22	663.701	704.642
Installations, machines et outillage		23	87.886	105.670
Mobilier et matériel roulant		24	179.127	67.567
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	3.115.494	3.263.103
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>793.834.109</b>	<b>847.532.548</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	532.006.855	612.055.217
Participations		280	520.583.619	589.768.252
Créances		281	11.423.236	22.286.965
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	124.605.239	95.716.095
Participations		282	52.673.438	37.970.353
Créances		283	71.931.801	57.745.742
Autres immobilisations financières		284/8	137.222.015	139.761.236
Actions et parts		284	137.220.900	139.760.120
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.116	1.116

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>36.542.980</u></b>	<b><u>158.766.991</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>52.568</b>	<b>103.682</b>
Stocks		30/36	52.568	103.682
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.614	2.687
Immeubles destinés à la vente		35	49.955	100.995
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>16.731.737</b>	<b>3.160.733</b>
Créances commerciales		40	16.639	19.412
Autres créances		41	16.715.098	3.141.322
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>12.249.491</b>	<b>140.642.465</b>
Actions propres		50	1.432.529	4.992.160
Autres placements		51/53	10.816.962	135.650.305
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>3.928.747</b>	<b>11.940.898</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>3.580.437</b>	<b>2.919.213</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>834.428.838</b>	<b>1.010.471.659</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<u>788.399.893</u>	<u>822.423.713</u>
Capital souscrit		10/11	<b>154.297.119</b>	<b>154.297.119</b>
Capital non appelé		10	84.410.825	84.410.825
En dehors du capital		100	84.410.825	84.410.825
Primes d'émission		101		
Autres		11	69.886.294	69.886.294
<b>Plus-values de réévaluation</b>		1100/10	69.886.294	69.886.294
<b>Réserves</b>		1109/19		
Réserves indisponibles		12		
Réserve légale		13	<b>13.309.125</b>	<b>16.976.760</b>
Réserves statutairement indisponibles		130/1	13.309.125	16.976.760
Acquisition d'actions propres		130	11.876.596	11.876.596
Soutien financier		1311		
Autres		1312	1.432.529	5.100.164
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	132		
<b>Subsides en capital</b>		133		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		14	<b>620.793.649</b>	<b>651.149.834</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		15		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		19		
Pensions et obligations similaires		16	<u>1.366.891</u>	<u>1.365.708</u>
Charges fiscales		160/5	<b>1.366.891</b>	<b>1.365.708</b>
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
<b>Impôts différés</b>		163		
		6.8 164/5	1.366.891	1.365.708
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>44.662.054</b>	<b>186.682.237</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>29.059.456</b>	<b>87.767.048</b>
Dettes financières		170/4	29.055.249	87.764.478
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	20.000.000	20.000.000
Autres emprunts		174	9.055.249	67.764.478
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.207	2.570
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>14.953.412</b>	<b>98.556.926</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		83.800.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	161.153	199.773
Fournisseurs		440/4	161.153	199.773
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	184.171	211.926
Impôts		450/3	57.112	63.925
Rémunérations et charges sociales		454/9	127.058	148.000
Autres dettes		47/48	14.608.088	14.345.228
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>649.186</b>	<b>358.264</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>834.428.838</b>	<b>1.010.471.659</b>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>1.366.192</b>	<b>1.056.343</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	721.797	169.408
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	644.394	886.936
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>3.569.338</b>	<b>2.963.500</b>
Approvisionnements et marchandises		60	51.113	59
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	51.113	59
Services et biens divers		61	1.386.448	1.202.934
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	1.335.229	1.228.944
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	342.928	323.262
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	1.183	-1.736
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	452.437	193.525
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		16.513
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-2.203.147</b>	<b>-1.907.157</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>29.246.916</b>	<b>313.937.766</b>
Produits financiers récurrents		75	27.121.041	26.210.940
Produits des immobilisations financières		750	24.502.347	25.064.369
Produits des actifs circulants		751	2.618.373	1.146.571
Autres produits financiers	6.11	752/9	320	0
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	2.125.876	287.726.827
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>41.116.732</b>	<b>17.048.907</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.610.913	3.059.118
Charges des dettes		650	4.128.137	3.002.127
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-1.072.510	-100.996
Autres charges financières		652/9	555.286	157.987
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	37.505.819	13.989.789
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-14.072.962</b>	<b>294.981.703</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>45.527</b>	<b>39.550</b>
Impôts		670/3	50.854	41.018
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	5.326	1.468
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-14.118.490</b>	<b>294.942.153</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-14.118.490</b>	<b>294.942.153</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>637.031.345</b>	<b>669.551.046</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-14.118.490	294.942.153
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	651.149.834	374.608.893
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2	<b>2.627.468</b>	<b>5.100.164</b>
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	2.627.468	5.100.164
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>620.793.649</b>	<b>651.149.834</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>13.610.227</b>	<b>13.301.048</b>
Rémunération de l'apport	694	13.528.042	13.222.353
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	82.185	78.695
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Nouveaux frais engagés

Amortissements

Autres

**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

**Dont**

Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement

Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>23.371</b>
8002		
8003	23.371	
(+)/(-) 8004		
(20)		
200/2		
204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>8.908</b>
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	<b>8.908</b>	
8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.141</b>
8072	2.227	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	<b>3.368</b>	
211	<b>5.540</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8191P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.844.288</b>
8161		
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	<b>1.844.288</b>	
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8251P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8321P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.139.646</b>
8271	40.941	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	<b>1.180.587</b>	
(22)	<b>663.701</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	360.247
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172	10.849	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	349.398	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXX	254.577
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	17.783	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	10.849	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	261.511	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	87.886	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>353.558</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	144.868	
Cessions et désaffectations	8173	59.201	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>439.226</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>285.991</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	32.113	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	58.006	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>260.098</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>179.127</b>	



**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	10.005.390
8165	102.255	
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	10.107.645	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	6.742.287
8275	249.864	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	6.992.151	
(26)	3.115.494	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Montants non appelés au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

### ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>607.055.025</b>
8391P		
8361		
8371	60.000.000	
(+)/(-) 8381		
8391	<b>547.055.025</b>	
8451P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>17.286.773</b>
8471	9.184.633	
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	<b>26.471.406</b>	
8551P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<b><u>520.583.619</u></b>	
281P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b><u>22.286.965</u></b>
8581	610.673	
8591	2.890.225	
8601		
8611		
(+)/(-) 8621	-250.154	
(+)/(-) 8631	-8.334.022	
(281)	<b><u>11.423.236</u></b>	
8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>39.195.774</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362	18.132.075	
------	------------	--

Cessions et retraits

8372		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8382	
---------	------	--

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392	<b>57.327.849</b>	
------	-------------------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
-------	-------------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8412		
------	--	--

Acquises de tiers

8422		
------	--	--

Annulées

8432		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8442	
---------	------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452		
------	--	--

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.225.421</b>
-------	-------------------	------------------

**Mutations de l'exercice**

Actées

8472	3.428.990	
------	-----------	--

Reprises

8482		
------	--	--

Acquises de tiers

8492		
------	--	--

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	8512	
---------	------	--

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522	<b>4.654.411</b>	
------	------------------	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
-------	-------------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)	8542	
---------	------	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552		
------	--	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282)	<b><u>52.673.438</u></b>	
-------	--------------------------	--

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>57.745.742</u></b>
------	--------------------------	--------------------------

**Mutations de l'exercice**

Additions

8582	14.096.473	
------	------------	--

Remboursements

8592		
------	--	--

Réductions de valeur actées

8602		
------	--	--

Réductions de valeur reprises

8612		
------	--	--

Différences de change

(+)/(-)	8622	89.586
---------	------	--------

Autres

(+)/(-)	8632	
---------	------	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)	<b><u>71.931.801</u></b>	
-------	--------------------------	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8652		
------	--	--

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>170.368.428</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8363 15.217.823

Cessions et retraits

8373 3.573.503

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383 4.943.451

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393 **186.956.199**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P **XXXXXXXXXX**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P **XXXXXXXXXX**

**8.895.360**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8473 24.358.364

Reprises

8483 2.055.028

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523 **31.198.696**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P **XXXXXXXXXX**

**21.712.948**

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8543 **-3.176.345**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553 **18.536.604**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(284) **137.220.900**

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P **XXXXXXXXXX**

**1.116**

**Mutations de l'exercice**

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(285/8) **1.116**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>ARTISTA</b> 0832817749 Société anonyme Avenue Mercator 10 1300 Wavre BELGIQUE	Actions	351	75,81	24,19	2023-12-31	EUR	-2.146.841	-233.209
<b>Chmielna BPI</b> 53223188227 Sp. z o.o. UL. KOMITETU OBRONY ROBOTNIKÓW 48 02-146 WARSZAWA POLOGNE	actions	10.000	50		2023-12-31	PLN	-142.908	-678.601
<b>Ecuadorcolat</b> 0992827203001 Société anonyme Urbanizacion El Rio, solar 100-1, km 1, via Samborondon 7 092301 Samborondon EQUATEUR	actions	553.380	5	19,8	2022-12-31	USD	8.441.856	-1.493.184
<b>FIDENTIA BELUX OFFICES (Consolidé IFRS)</b> 0768689366 Société anonyme Chaussée de la Hulpe 120 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	31.407	34,14		2023-12-31	EUR	89.322.000	-9.633.000
<b>FREERAIN</b> 0877455664 Société anonyme Avenue des Communautés 100 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Actions	430	50		2023-12-31	EUR	43.610	2.337
<b>FUTERRO</b> 0892199070 Société anonyme Rue du Renouveau 1 7760 Escanaffles BELGIQUE	Action	21.177	10,27	11,21	2023-03-31	EUR	4.094.916	974.227

<b>IMOLINA</b> 33230711 Société anonyme Rue Antoine Jans 10 1820 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions	900.000	100		2023-12-31	EUR	69.383.858	306.993
<b>JEFF DE BRUGES SAS</b> 78300217544 Entreprise étrangère Avenue Joseph Paxton 12 77164 Ferrières en Brie FRANCE	Actions	228.272	66		2023-06-30	EUR	53.984.209	16.046.927
<b>Magritte Holding SAS (Consolidé IFRS)</b> B252165 Entreprise étrangère Boulevard de la Foire 11-13 L-1528 Luxembourg LUXEMBOURG	actions	5.874.399	4,31	11,37	2023-12-31	EUR	87.247.791	-19.845.277
<b>NEUHAUS</b> 0406774844 Société anonyme Postweg 2 1602 Vlezenbeek BELGIQUE	Actions	930.000	100		2023-12-31	EUR	32.331.387	4.231.506
<b>OXYGEN DEVELOPMENT</b> 0673739135 Société anonyme Avenue des Communautés 100 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Actions	1.000	50		2023-12-31	EUR	268.423	-69
<b>PARFINA</b> 0442910215 Société anonyme Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions et parts	2.679	100	0	2023-12-31	EUR	7.107.521	2.446.814
<b>PLAINE 17 HOLDING (consolidé IFRS)</b> 0780882662 Société anonyme Chaussée de la Hulpe 120 122 1000 Bruxelles BELGIQUE	actions	2.150	64,91		2023-12-31	EUR	-191.000	-3.157.000
<b>PRACA DE ESPANHA PROPERTIES I</b> 515331589 Entreprise étrangère Avenida Da Liberdade 110 2floo 1250096 Lisboa PORTUGAL	Actions	2	50		2023-12-31	EUR	2.459.694	3.514

<b>PRACA DE ESPANHA</b> <b>PROPERTIES II</b> 515326020 Entreprise étrangère Avenida Da Liberdade 110 2floo 1250096 Lisboa PORTUGAL	Actions	2	50		2023-12-31	EUR	2.189.918	-100.752
<b>SERENDIP</b> 0466354026 Société anonyme Allée de la Recherche 4 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions et parts	201.302	32,29		2023-12-31	EUR	20.853.587	554.037
<b>SURONGO AMERICA INC</b> <b>(consolidé)</b> Entreprise étrangère Cumberland Boulevard 3300 1000 GA30339 Atlanta ETATS-UNIS	Actions	134.988	99,99		2023-12-31	USD	37.853.169	-7.098.018
<b>SURONGO DEUTSCHLAND</b> <b>GmbH</b> 000000000 Entreprise étrangère Neuer Jungfernstieg 20 20354 Hamburg ALLEMAGNE	Action	1	100		2023-12-31	EUR	33.468.062	3.490.015

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	<b>9.773.713</b>	<b>13.752.658</b>
8681	9.773.713	13.752.658
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>1.043.248</b>	<b>121.897.647</b>
8686	1.042.986	37.000.258
8687		84.897.388
8688	262	
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Charge à reporter
- Produits acquis divers
- Produits acquis sur société consolidées
- Produits acquis sur société non consolidées

Exercice
63.680
1.097
2.464.263
1.051.397



## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	84.410.825
(100)	84.410.825	

Modifications au cours de l'exercice  
 Annulation d'actions propres

Représentation du capital  
 Catégories d'actions  
 Actions et parts s.d.v.n.

Codes	Montants	Nombre d'actions
	0	18.837
	84.410.825	1.658.509
8702	XXXXXXXXXX	976.385
8703	XXXXXXXXXX	682.124

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	265.624
8722	5.219
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
 Nombre de parts  
 Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même  
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Structure de l'actionariat

DECLARATIONS DE PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2023

	Date	Nombre d'actions (a)	% actualisé	Nombre d'obligations convertibles (b)	Nombre de warrants et options (c)	Total (a) + (b) + (c)	% potentiel actualisé	liée à
ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE (1)	03-12-20	745.721	44,96%	0	0	745.721	44,96%	1
FINGAREN (1)	03-12-20	93.897	5,66%	0	0	93.897	5,66%	1
Thys Nicole	03-12-20	1.720	0,10%	0	0	1.720	0,10%	1
<b>Total</b>		<b>841.338</b>	<b>50,72%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>841.338</b>	<b>50,73%</b>	

(1) Madame Nicole Thys contrôle la SA Anchrage, qui elle contrôle Fingaren SRL.

La société Fingaren SRL contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA (ECFC) qui elle contrôle la Compagnie du Bois Sauvage SA.

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour charges bâtiments  
Provision pour garantie bancaire  
Provision pour indemnisations ventes immobilières

Exercice
21.491
485.000
860.400

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	29.055.249
8812	
8822	
8832	
8842	20.000.000
8852	9.055.249
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	4.207
8912	<b>29.059.456</b>
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	57.112
450	
9076	0
9077	127.058

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer diverses
Produits à reporter (loyers)
Différence de change positive

Exercice
75.971
185.787
387.428

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	9	8
9087	7,6	7,8
9088	11.950	12.087
620	979.925	891.597
621	257.855	246.038
622	52.525	47.451
623	44.924	43.858
624		



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	21.491	20.308
Utilisations et reprises	9116	20.308	22.045
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	452.437	193.525
Autres	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Frais de banque et de coupons

Frais sur opérations de bourse

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	320	0
6501	<b>23.371</b>	<b>25.929</b>
6502		
6510	149.600	214.404
6511	1.222.110	315.400
653		
6560		
6561		
654		
655	428.137	90.577
	27.746	26.230
	99.402	41.180
	2	0

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>2.125.876</u></b>	<b><u>287.726.827</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>2.125.876</b>	<b>287.726.827</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	2.055.028	362.406
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	70.000	286.964.234
Autres produits financiers non récurrents	769	848	400.188
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>37.505.819</u></b>	<b><u>14.006.302</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		<b>16.513</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		16.513
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>37.505.819</b>	<b>13.989.789</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	36.971.988	13.989.789
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	533.831	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

	Exercice
DNA prévisionnelles (y compris impôts)	402.614
Provision imposable	1.183
Reprises de réduction de valeur sur actions et parts	-3.277.138
Réduction de valeur sur actions et parts	37.121.588
Moins value	533.831
RDT déductible de l'année	-20.218.558
RDT déductible de l'année antérieure	-329.290
Dépenses pour Investissements antérieures	-33.453

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
RDT antérieur reporté

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	129.231.770
9142	17.590.149
	111.641.621
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	10.581	11.442
9146	75.597	59.183
9147	390.392	353.768
9148	2.089.721	4.235.786

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	67.230.000
91821	26.000.000
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

1.093.565

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

1.093.565

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	1.093.565
91822	1.093.565
91912	
91922	
92012	
92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

Le personnel bénéficie d'une assurance-groupe souscrite par la société et dont le capital est garanti par la compagnie d'assurances.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>532.006.855</b>	<b>612.055.217</b>
(280)	520.583.619	589.768.252
9271		
9281	11.423.236	22.286.965
9291	<b>13.879.423</b>	<b>116.942</b>
9301		
9311	13.879.423	116.942
9321		
9331		
9341		
9351	<b>9.055.249</b>	<b>67.764.478</b>
9361	9.055.249	67.764.478
9371		
9381		
9391		
9401		
9421	14.819.969	19.099.962
9431		
9441		
9461	2.730.771	750.541
9471		
9481		286.491.530
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>124.605.239</b>	<b>95.716.095</b>
9262	52.673.438	37.970.353
9272		
9282	71.931.801	57.745.742
9292	<b>3.358.961</b>	<b>1.549.260</b>
9302		
9312	3.358.961	1.549.260
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans la présente annexe.

A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions avec les parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel Cie duBois Sauvage appartient) sont publiées ci-après :

Rémunérations brutes aux administrateurs, prises en charge en 2023 :

Exercice
0
0
<b>347.789</b>

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	347.789
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	103.406
95061	
95062	
95063	9.880
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit  
0403207521  
Rue du Bois Sauvage 17  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

---

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)  
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	286.160
95071	
95072	
95073	9.880
9509	
95091	
95092	
95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RESUME DES REGLES D'EVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :  
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :  
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

## II. Règles particulières

## Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :  
Les frais d'emprunt obligataire sont amortis linéairement sur la durée de celui-ci.

## Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

## Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.  
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Amortissements actés pendant l'exercice :

I en %	I Actifs	I	I Méthode	I	I Base	I	I Taux
I	I	I	I L (linéaire)	I	I NR (non	I	I
I	I	I	I D (dégressive)	I	I réévaluée)	I	I Principal
I	I	I	I A (autres)	I	I G (réévaluée)	I	I Min. - Max.
I	I	I	I	I	I	I	I
I	I	I	I	I	I	I	I
I 1. Frais d'établissement	I	I	I L	I	I NR	I	I 10.00 - 20.00
I 100.00	I	I	I	I	I	I	I 100.00 -
I 2. Immobilisations incorporelles	I	I	I	I	I	I	I
I 3. Bâtiments industriels, administratifs	I	I	I L	I	I	I	I 3.00 - 3.00
I 100.00	I	I	I	I	I	I	I 100.00 -
I ou commerciaux *	I	I	I	I	I	I	I
I 4. Installations, machines et	I	I	I L	I	I	I	I 3.00 - 10.00
I - 100.00	I	I	I	I	I	I	I 100.00
I outillage *	I	I	I	I	I	I	I
I 5. Matériel roulant *	I	I	I L	I	I NR	I	I 3.00 - 10.00
I 100.00 - 100.00	I	I	I	I	I	I	I
I 6. Matériel de bureau et mobilier*	I	I	I D	I	I	I	I 20.00 - 20.00
I 100.00	I	I	I	I	I	I	I 100.00 -
I 7. Autres immobilisations corp. *	I	I	I L	I	I	I	I 3.00 - 10.00
I 100.00	I	I	I	I	I	I	I 100.00 -
I 10.00	I	I	I	I	I	I	I 3.00 -
I 100.00 - 100.00	I	I	I	I	I	I	I 20.00 - 20.00

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR  
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

## Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :  
Individualisation
4. Immeubles destinés à la vente :  
Individualisation

## Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.  
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

En fin d'exercice ils sont ,valu,s au taux de cl"ture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## Rapport de Gestion du Conseil d'administration

### Compagnie du Bois Sauvage est une société à caractère patrimonial, cotée sur Euronext Brussels, dont l'actionnaire principal stable est familial.

#### Compagnie du Bois Sauvage est une société à caractère patrimonial, cotée sur Euronext Brussels, dont l'actionnaire principal stable est familial.

Au cœur de la Compagnie du Bois Sauvage réside une vision profonde, celle d'être bien plus qu'un investisseur patrimonial. Nous sommes un **partenaire de confiance**, stable, à l'ancrage familial solide et dont l'histoire est riche de succès entrepreneuriaux.

Nous sommes guidés par une fidélité à long terme envers les entrepreneurs et visionnaires que nous accompagnons, dans une relation où la confiance est la clé.

Concentrés sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, nous contribuons activement au succès des entreprises en apportant notre expertise et notre soutien à chaque étape de leur croissance. Nous fédérons autour de nous des investisseurs qui partagent notre vision à long terme et notre approche prudente et responsable.

Notre mission est de construire une **croissance authentique** – c'est-à-dire une croissance durable, tangible et menée par une gouvernance solide.



Benoit Deckers, Directeur Général et Hubert Olivier, Président du Conseil d'administration sur le site de la Compagnie du Bois Sauvage, Bruxelles.

« Notre vision à long terme et notre approche prudente et responsable du développement de l'entreprise nous ont permis de faire croître Compagnie du Bois Sauvage tout en affrontant les crises avec résilience. Cela nous met aujourd'hui en position pour saisir les meilleures opportunités internes et externes. »

Benoit Deckers, Directeur Général

« Le Conseil d'administration s'est fixé pour objectif d'apporter plus de lisibilité à la stratégie d'investissement de l'entreprise et communiquer davantage sur sa croissance intrinsèque et celle de ses participations. Cela va se traduire notamment par une refonte de notre site internet, la simplification de l'organigramme du Groupe en regroupant les participations par pôles d'activité (Chocolat, Industrie & Services et Immobilier) et par une communication proactive et une présentation plus pédagogique de nos résultats »

Hubert Olivier, Président du Conseil d'administration

# 1. LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Après un exercice 2022 qui s'était traduit par de très beaux résultats, ceux de l'année 2023 sont plus contrastés. L'environnement économique complexe, marqué par l'inflation et des taux d'intérêts élevés a pesé sur certaines de nos participations, en particulier dans l'immobilier, alors que nos autres activités ont dégagé des performances stables ou en croissance.

Le pôle **Chocolat** (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista) a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de + 7,9% et continue de représenter un pilier solide avec un bon potentiel de croissance. Le résultat net part du groupe est resté stable, ce qui illustre la capacité de nos différentes marques à absorber les effets de l'inflation sans érosion significative des volumes. Notre participation dans Ecuadorcolat nous permet d'assurer une sécurité d'approvisionnement pour nos chocolatiers et de modérer les hausses conséquentes du prix du cacao.

Le pôle **Industrie et Services** a généré une remontée de dividende en augmentation à EUR 9,8 millions contre EUR 7,8 millions en 2022 ce qui illustre la bonne répartition de nos investissements et de nos risques entre les participations qui assurent des flux de dividendes récurrents (Berenberg, Umicore, Ageas, etc.) et celles qui s'inscrivent résolument dans les industries du futur (bioplastiques et biotextiles avec Futerro et Noosa, alimentation protéinée avec Ynsect et Maash). Ce pôle a cependant enregistré une perte de juste valeur significative relative à la forte baisse du cours de bourse des actions Umicore (EUR - 37,3 millions).

Le pôle **Immobilier**, composé à la fois de notre participation dans Eaglestone, dans des fonds et de nos investissements directs dans des projets de promotion immobilière, a connu une année difficile. Comme tous les acteurs de la construction immobilière Eaglestone a été confronté à un très fort ralentissement des transactions et des taux d'intérêt qui ont rapidement et fortement augmenté. Toutes les mesures d'ajustement ont été prises pour protéger la trésorerie de l'entreprise. Dans ce contexte de marché atone, certains fonds ont également souffert et enregistré des baisses dans leurs projections de valorisation. A contrario, les projets immobiliers au Portugal et en Pologne (détenus à 50% par Bois Sauvage) confirment leur potentiel grâce à la bonne progression du niveau des ventes. De même, le fonds FRI 2 a vendu fin 2023 de nombreux parcs d'activités commerciales en Belgique, Portugal et Roumanie, confirmant ainsi leur valorisation et le résultat positif pour Bois Sauvage. Plus fondamentalement, Bois Sau-

vage reste prudent mais confiant dans le potentiel de ses investissements immobiliers. Ceux-ci sont bien diversifiés sur les plans géographique et sectoriel et prêts à rebondir dès que la baisse des taux d'intérêt et la reprise des transactions se matérialiseront.

Durant l'année 2023, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage a :

- procédé à du rachat d'actions propres pour EUR 2,6 millions (EUR 5,1 millions en 2022),
- annulé 18.837 actions propres (soit 1,12 % du total des actions) pour une valeur totale d'EUR 6,3 millions,
- libéré EUR 3,2 millions net de capital dans le fonds FRI 2 et, reçu un remboursement en capital d'EUR 0,9 millions ce qui porte à EUR 11,8 millions l'investissement en capital,
- acheté 364.787 actions Ageas pour un total d'EUR 15,2 millions et transféré celles-ci de « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » à « Participations à la juste valeur via résultat »,
- acheté 5,59 % du capital de Serendip (Galactic-Futerro) à d'autres actionnaires pour EUR 8,8 millions et participé à son augmentation de capital pour EUR 4,5 millions. Le pourcentage de détention de Bois Sauvage dans Serendip passe ainsi de 24,75 % à 32,29 %,
- prêté EUR 7,5 millions à Praça de Espanha II (projet immobilier au Portugal détenu à 50 %) conformément aux engagements,
- prêté EUR 4,6 millions à sa participation Esch 404 (projet immobilier « Prism » à Luxembourg) conformément à ses engagements. Le montant total investi est d'EUR 14,79 millions,
- prêté d'EUR 1,5 millions sur un total d'engagement d'EUR 3,5 millions à Futerro pour financer son besoin de trésorerie en attendant la levée de fonds,
- investi EUR 8,9 millions dans un projet de construction résidentiel à Varsovie (Pologne) au côté de BPI (Groupe A&VH)
- prêté USD 0,9 million à Ecuadorcolat pour financer son besoin de trésorerie,
- converti USD 5 millions de prêt à Noël Group en capital,
- reçu la confirmation que le « milestone » permettant de recevoir un complément de prix d'EUR 4 millions relatif à la vente de la participation dans Ogeda en 2017 a été approuvé. Ce montant ne sera toutefois reconnu, le cas échéant, qu'au premier semestre 2024, l'approbation pouvant faire l'objet d'un recours pendant un an et le montant étant en conséquence retenu en garantie.

- encaissé des dividendes pour un total d'EUR 21,2 millions (inclus dividende de participations consolidées en globale et mises en équivalence),
- vendu sa participation dans Nanocyl pour EUR 2,3 millions (dont EUR 0,3 million encore à recevoir).
- remboursé EUR 62,5 millions de dettes bancaires et EUR 21,3 millions d'emprunt obligataire.

Au total, c'est plus d'EUR 57 millions qui ont été investis en 2023 et près d'EUR 133 millions investis durant ces trois dernières années.

Le **résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations** de Compagnie du Bois Sauvage s'établit à EUR 32,9 millions contre 41,0 millions en 2022. Ce résultat est principalement influencé par l'effet conjugué des éléments suivants :

- Le Groupe Chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista) a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de +7,9% par rapport à 2022 caractérisé par une hausse de fréquentation en boutiques tant chez Neuhaus que chez Jeff de Bruges et maintien ou en légère augmentation du « panier d'achat moyen ». Le profit, part du groupe, s'établit à EUR 18,7 millions contre EUR 19,2 millions en 2022,
- le résultat des sociétés mises en équivalence est d'EUR -16,7 millions contre EUR -1,9 million en 2022. Ce résultat est principalement relatif à Eaglestone (EUR -6,5 millions), Fidentia et Plaine 17 holding (EUR -5,3 millions, Noël Group et Vinventions (EUR -4,7 millions),

Le **résultat net part du Groupe** d'EUR -27,8 millions (contre EUR 108,1 millions en 2022 qui incluait le résultat sur cessions d'EUR 95 millions de la vente de notre participation en Recticel) tient compte des variations de juste valeur des participations Umicore d'EUR -37,3 millions, Berenberg d'EUR -3,9 millions et l'immobilier aux USA - 4,4 millions.

Le **résultat net global part du Groupe** est d'EUR -30,1 millions contre d'EUR 110,9 millions en 2022. Ce montant correspond au résultat net part du Groupe corrigé des éléments comptabilisés directement en fonds propres tels que les différences de change sur la conversion des activités en devises hors zone euro (EUR 1,95 million).

Le Groupe affiche un excédent net de trésorerie consolidé hors IFRS 16 d'EUR 17,3 millions au 31 décembre 2023 contre un excédent net de trésorerie consolidé hors IFRS 16 d'EUR 54,0 millions au 31 décembre 2022.

Après paiement du dividende 2022 (EUR 13,3 millions), du rachat d'actions propres et en tenant compte des résultats de l'année (EUR -27,8 millions), les fonds propres du Groupe s'établissent à EUR 597,1 millions à fin 2023 contre EUR 642,6 millions en 2022.

La Compagnie propose un dividende brut d'EUR 8,20 par action contre EUR 8,00 par action en 2022. La Compagnie souhaite ainsi marquer sa confiance dans la perspective d'un dividende en progression à combiner avec une croissance attrayante du Groupe.

Le nombre moyen journalier de titres traités en 2023 a été de 332.

Tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, la valeur intrinsèque « in the money » s'établit à EUR 543,7 par titre au 31 décembre 2023 contre EUR 558 au 31 décembre 2022.

Compagnie du Bois Sauvage remercie ses actionnaires pour la confiance et le soutien témoignés durant l'exercice. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe pour leur professionnalisme ainsi que leur franc engagement.

Le 6 mars 2024

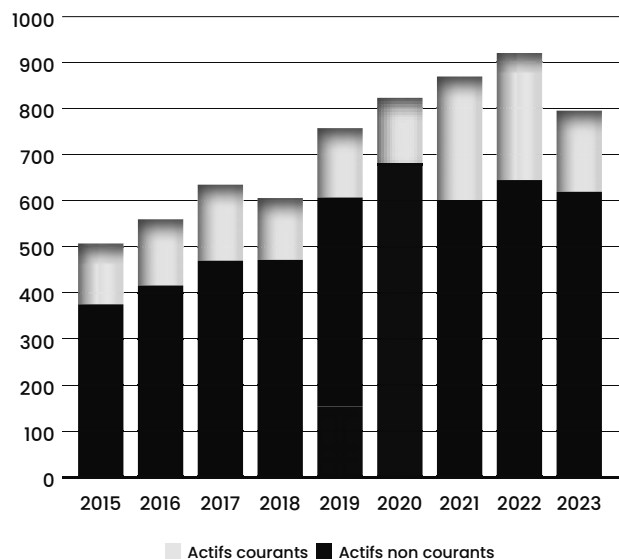
Le Président  
Hubert Olivier

Le Directeur général  
Benoit Deckers

## 2. CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE

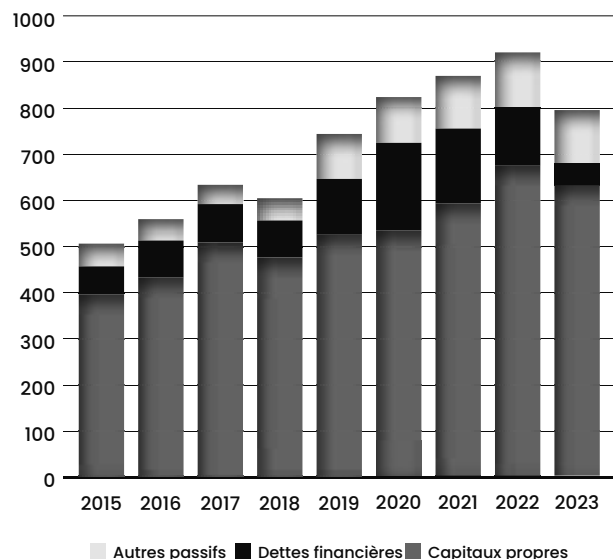
### ACTIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)



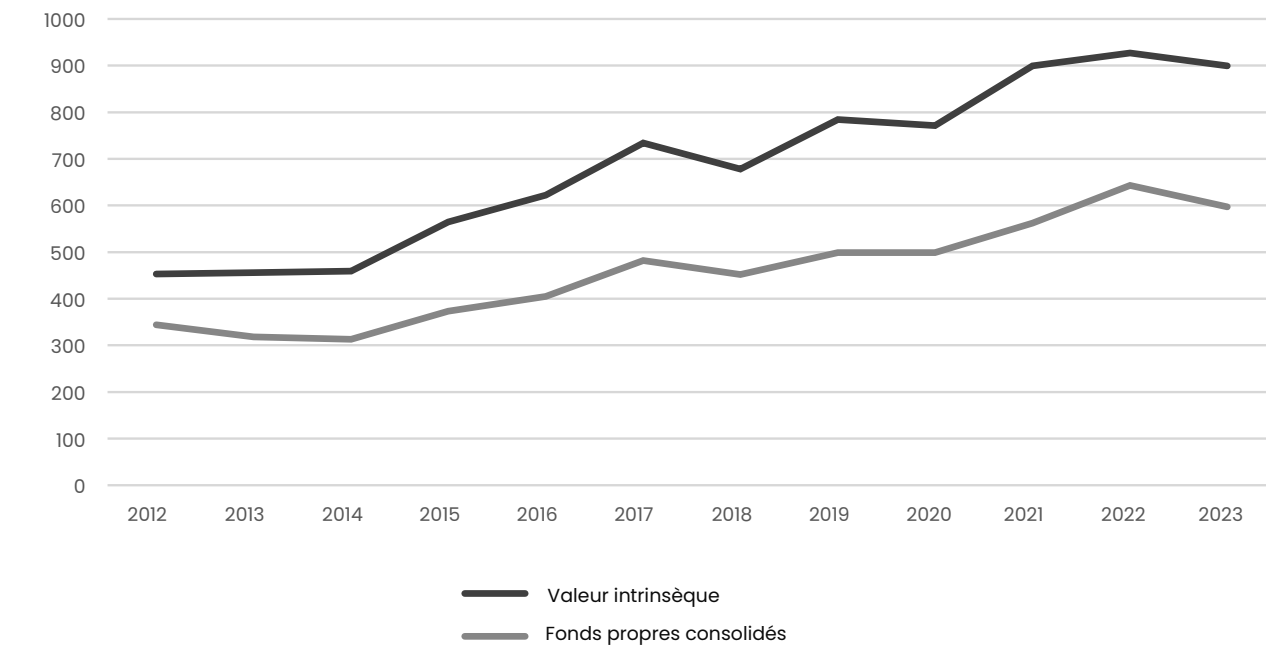
### PASSIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)



### EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DE LA VALEUR INTRINSÈQUE

Eur 1000



EUR 1.000	2023	2022	2021	2020
Capitaux propres du Groupe	<b>597.070</b>	642.555	562.096	499.822
Valeur intrinsèque « in the money » <sup>(1) (3)</sup>	<b>898.861</b>	926.766	899.445	770.712
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice	<b>461.065</b>	550.169	558.556	553.424

	2023	2022	2021	2020
<b>Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations</b>	<b>32.909</b>	41.032	64.457	24.368
<b>Résultat net consolidé (part du Groupe)</b>	<b>-27.842</b>	108.077	71.263	14.352

## RÉSULTAT PAR ACTION

	2023	2022	2021	2020
<b>Résultat net consolidé par action (part du groupe) (EUR)</b>				
De base <sup>(2)</sup>	<b>-16,77</b>	64,73	42,49	8,56
Dilué <sup>(2)</sup>	<b>-16,77</b>	64,73	42,49	8,56
<b>Nombres d'actions</b>				
En circulation	<b>1.658.509</b> <sup>(6)</sup>	1.677.346	1.677.346	1.677.346
In the money <sup>(4)</sup>	<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
Fully diluted	<b>1.658.509</b>	1.677.346	1.677.346	1.677.346
<b>Valeur intrinsèque par action à la clôture (EUR)</b>				
In the money <sup>(3) (4)</sup>		N/A	N/A	N/A
Fully diluted <sup>(3)</sup>	<b>543,68</b>	557,58	536,23	459,48
<b>Dividende brut par action</b>	<b>8,20</b>	8,00	15,80 <sup>(5)</sup>	7,80

	2023	2022	2021	2020
Volume journalier moyen traité	<b>332</b>	369	459	413
Capitaux journaliers moyens (EUR)	<b>100.942</b>	122.200	162.061	135.817
<b>Cours (EUR)</b>				
Clôture	<b>278,00</b>	328,00	333,00	330,00
Le plus haut	<b>350,00</b>	369,00	395,00	395,00
Le plus bas	<b>258,00</b>	300,00	315,00	264,00

(1) La méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque est explicitée à la section 11.

(2) Voir calcul et définitions dans la note 25.

(3) Voir définitions de « in the money » et de « fully diluted » au point 12.

(4) Depuis le 21/04/2018, il n'y a plus de droits de souscription. Dès lors, une mention « N/A » a été ajoutée afin de montrer que la catégorie est non-applicable car la valeur est identique entre les 2 catégories.

(5) Qui comprenait un dividende d'EUR 7,90 pour l'exercice 2021 et un dividende exceptionnel d'EUR 7,90 par action.

(6) Dont 5.219 actions propres détenues par Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2023.

# 3. INDEX DU RAPPORT DE GESTION COMBINÉ

<b>Contenu du rapport de gestion combiné</b>	<b>page(s)</b>
1. Lettre aux actionnaires	2-3
2. Chiffres clés au 31 décembre	4-5
3. Index du rapport de gestion combiné	6
4. Histoire et origine du groupe	7
5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise	8-23
6. Organigramme du Groupe et principales participations	24
7. Activités de l'exercice	25-37
8. Déclaration des personnes responsables	38
9. Politique d'affectation du résultat et répartition bénéficiaire	39
10. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	40
11. Méthode de valorisation pour la valeur intrinsèque en date du 31 décembre 2023	41
12. Indicateurs alternatifs de performance et lexique	43
13. Perspectives 2024	44
14. Calendrier financier	45
15. Mécénat	46
16. Informations non financières	47-69
17. Etats Financiers consolidés et statutaires	71-143
18. Annexes	144-145

## 4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE

L'appellation « Bois Sauvage » vient du lieu où est installé, à Bruxelles, le siège social de la Société. Le lieu-dit « Bois Sauvage », déformation du patronyme néerlandais « Wilde Wouter », se situait il y a bien longtemps entre la Cathédrale des Saints Michel et Gudule et la première enceinte de la Ville de Bruxelles.

De cette enceinte du 13<sup>ème</sup> siècle, il ne subsiste que quelques pans de murs et notamment les arcades du Bois Sauvage, rénovées par les soins de la Société sous les conseils de la Commission Royale des Monuments et Sites.

La réhabilitation du site du Bois Sauvage a valu à la Société en 1992 le Prix du Quartier des Arts. Dix ans après, en 2002, ce prix prestigieux fut une nouvelle fois décerné à la Société à l'occasion de la rénovation du site du Treurenberg.

Compagnie du Bois Sauvage, fondée par le Chevalier Paquot, est le résultat du regroupement de dix-neuf sociétés aux origines et activités diverses tels les Fours Lecocq, la Compagnie Financière Nagelmackers, les Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, Entrema ou Somikin (société minière de Kindu) dont l'existence

était parfois centenaire. Certaines étaient de taille trop petite pour jouer un rôle économique déterminant, d'autres avaient pour objet une activité irrévocablement révolue, d'autres enfin étaient en liquidation et vouées à disparaître.

Leur regroupement, qui n'a fait qu'entériner une situation de fait, est en parfaite conformité avec la stratégie de stabilité et la vocation de dynamisation économique et financière du Groupe.

La fusion par absorption de la société mère Surongo en juillet 2002 a constitué une étape importante dans l'évolution du Groupe, en simplifiant celui-ci. Aujourd'hui, il se compose d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine, actionnaire principal, et de la société opérationnelle, Compagnie du Bois Sauvage.

La famille Paquot contrôle la société Fingaren SRL qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA (ECFC) ; ensemble, elles possèdent 50,72 % des droits de vote de Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2023. Pour 49,27 % du capital, la Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires (voir aussi la structure de l'actionariat au point 5.7.2).



# 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## 5.1. Code de référence

La Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage, approuvée le 19 décembre 2005 par le Conseil d'administration, a été modifiée pour la dernière fois le 4 décembre 2023. Elle est disponible sur le site internet : <http://www.bois-sauvage.be>

Cette Charte est conforme au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 à l'exception des éléments explicités au point 5.2 ci-dessous.

## 5.2. Dérogation au Code de référence

Les dérogations au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 se résument comme suit :

- Point 7.6 (Rémunération des administrateurs non exécutifs) : Le Conseil d'administration a décidé de ne pas rémunérer les administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Celui-ci estime que les actionnaires stables, détenant plus de 50 % des actions de la Société, étant dûment représentés au Conseil d'administration, cela garantit à suffisance la prise en compte de l'intérêt des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une rémunération partielle des cadres dirigeants et des administrateurs non exécutifs par attribution d'actions avec une période de détention ;
- Point 7.12 (Rémunération du CEO et des autres managers exécutifs) : Conformément au Code belge de Gouvernance, la rémunération du Directeur général est composée d'une partie fixe et d'une partie variable liée à la performance individuelle et à la performance globale de la société. Considérant la particularité de Compagnie du Bois Sauvage dont l'objet est de détenir des participations dans d'autres sociétés, les résultats de la Société résultent avant tout des résultats des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les résultats de Compagnie du Bois Sauvage reflètent à ce titre l'apport du management exécutif à l'implémentation de la stratégie arrêtée par les participations lors des exercices précédents. Aussi, en dérogation au Code belge de Gouvernance, le Conseil d'administration a décidé sur proposition du Comité de nomination et rémunération de considérer la partie variable liée aux résultats globaux de la Société sur les trois exercices écoulés, ce qui reflète l'équilibre entre le court terme et long terme et non pas de considérer les résultats du dernier exercice, avec une clause de « claw-back » permettant de recouvrer une partie des rémunérations variables.

## 5.3. Conflits d'intérêt

Trois décisions prises par le Conseil d'administration ont requis l'application de l'article 7 :96 §1 du Code des Sociétés et Associations.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 reprend en son point 8 la décision relative au financement de Futerro, dont l'extrait suit :

*« Le Conseil a déjà donné son avis favorable en décembre 2022 à un rachat d'actions Serendip pour EUR 10M et une souscription à l'augmentation de capital à hauteur d'EUR 10M.*

*Mais Futerro doit faire face à un besoin en trésorerie en attendant la levée de fonds (...)*

*Frédéric Van Gansberghe est directement concerné par la question d'un financement de Futerro tant en sa qualité de fondateur et Administrateur délégué de Futerro que fondateur et Administrateur délégué de Galactic, actionnaire à 77,2 % de Futerro. Il indique au Conseil qu'une décision concernant Futerro le met donc dans une situation de conflit d'intérêt.*

*Frédéric Van Gansberghe sort de la salle. Une discussion s'engage (...).A la suite de cet échange, le Conseil pense que le groupe doit être prêt à prendre un risque (...) sur l'avenir de Futerro (PLA et bioplastique). Le Conseil s'accorde sur le principe de soutenir Futerro, (...)*

*Frédéric Van Gansberghe revient dans la salle. Le Conseil présente sa décision à F. Van Gansberghe ».*

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2023 reprend en son point 1 la décision relative à des investissements en Serendip et Futerro, dont l'extrait suit :

*« Après la présentation des valorisations et les explications fournies par Frédéric Van Gansberghe, ce dernier étant directement concerné par les questions d'investissement en Serendip et les besoins de financement de Futerro, en ses doubles qualités d'actionnaires et administrateurs de ces dernières, indique au Conseil qu'une décision concernant tant Serendip que Futerro le mettra donc dans une situation de conflit d'intérêt.*

*Le Conseil note que le groupe Cie du Bois Sauvage est représenté par deux administrateurs au sein du Conseil de Futerro : Compagnie du Bois Sauvage représentée par Benoit Deckers et Parfina représentée par Maxime Boulvain. Toutefois, en l'espèce il n'y a pas de conflit d'intérêt pour ces deux personnes qui représente les intérêts de Compagnie du Bois Sauvage et non ceux du groupe Galactic.*

Frédéric Van Gansberghe sort de la salle. Une discussion s'installe sur la valorisation de Serendip et plus spécialement sur celle de Futerro (...). Après discussion entre les administrateurs, le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de Compagnie du Bois Sauvage d'augmenter sa participation dans Serendip et par là dans Futerro (...) et décide d'investir (...) dans Serendip via un rachat d'action et une augmentation de capital sur base de la valorisation retenue (...). Dans l'intérêt de sa participation directe et indirecte dans Futerro, le Conseil décide de financer son besoin en trésorerie et charge le directeur général et un administrateur d'en finaliser les termes (...)

Frédéric Van Gansberghe revient dans la salle. Il prend bonne note des positions du Conseil ».

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 reprend en son point 5 la décision relative à une prise de participation en Maash en Noosa, dont l'extrait suit :

« Après avoir exposé les projets et expliqué les besoins tant de Maash que de Noosa, Frédéric Van Gansberghe rappelle qu'en sa qualité d'administrateur de Compagnie du Bois Sauvage et d'actionnaire de Maash et Noosa via Serendip, il est en situation de conflit d'intérêts.

Dès lors, conformément à la procédure de l'article 7 :96 du CSA, Frédéric Van Gansberghe va quitter la salle, ne participera ni aux délibérations du Conseil ni au vote sur les conditions d'éventuels soutiens financiers aux 2 start-ups.

En effet, Frédéric Van Gansberghe SA, (dénommée également European Company of Stakes) est actionnaire à 67,71 % de Serendip (aux côtés de Compagnie du Bois Sauvage à 32,29 %). Or Serendip est actionnaire à hauteur de 16,7 % dans Maash et de 16,6 % dans Noosa.

Il est en outre ici noté que Compagnie du Bois Sauvage, via sa participation en Serendip, est actionnaire direct et indirect de ces start-ups à hauteur de 4,15 %. Le seuil de 25 % de détention applicable pour déclencher l'application de la procédure de l'article 7 :97 du CSA concernant les transactions entre une société cotée et une « partie liée » (au sens de la norme comptable IAS 24) n'est pas atteint. La procédure de l'article 7 :97 du CSA ne s'applique donc pas en l'espèce.

Frédéric Van Gansberghe sort de la salle. Des discussions s'instaurent alors entre les membres du Conseil hors sa présence (...)

Le Conseil s'accorde pour insuffler des sommes de EUR 0,5 million dans Maash et EUR 1 million dans Noosa, dans les 2 cas par le biais d'une augmentation de capital. (...)

Frédéric Van Gansberghe, ayant dû partir (...) ne revient pas en séance. Il lui sera fait état du résultat des discussions le plus tôt possible »

## 5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration

### 5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs

La composition du Conseil d'administration et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises aux sections 5.4.3 et 5.6 du présent rapport.

Le Conseil est composé d'administrateurs représentant l'actionnaire principal (voir point 5.7.2), et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 9 membres dont 5 sont indépendants et 4 représentent l'actionnaire principal. La mixité des genres préconisée par le Code 2020 est respectée.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des Sociétés et des Associations (CSA), les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),
- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration et d'un Président suppléant pour les réunions du Conseil d'administration en l'absence du Président ou pour présider aux discussions et aux prises de décision dans des domaines où le Président a un conflit d'intérêts
- nomination/révocation du Directeur général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien aux niveaux opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Les principales règles régissant la nomination/réélection ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil,
- les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants,
- les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions,
- tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur,
- la composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.

Durant l'année 2023, le Conseil s'est réuni à 8 reprises. Il a débattu notamment sur :

- les comptes consolidés annuels et semestriels,
- le suivi du budget 2023 et la présentation du budget 2024
- l'examen du rapport de rémunération et du rapport de gestion, le projet de politique de rémunération à soumettre à l'assemblée des actionnaires,
- le suivi du programme de rachat d'actions propres et la décision d'annulation des actions propres déjà rachetées,
- le monitoring du contrôle interne et l'analyse des risques,
- le suivi des participations,
- le financement de certaines participations et l'état de la trésorerie,

- l'examen et la prise de décision à la suite de présentation de dossiers d'investissement,
- le cheminement stratégique du Groupe,
- le suivi des litiges,
- l'évaluation du Conseil,
- le renouvellement des comités du Conseil, les délégations de pouvoirs,
- la mise à jour de la Charte de Corporate Gouvernance,
- l'avancement du projet ESG/CSRD/ESRS,
- la communication envers les actionnaires et les parties prenantes

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la Société.

### Comités spécialisés

#### Deux Comités spécialisés sont en place :

##### **Le Comité d'audit et de gestion des risques**

Il s'est réuni à 4 reprises en 2023 et a notamment débattu sur :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023,
- le périmètre de consolidation et les modèles de valorisation de certaines participations,
- le suivi des normes IFRS et l'impact de nouvelles normes,
- le suivi des informations non-financières (ESG, CSRD, taxonomy et climate change),
- les litiges et les actions juridiques en cours,
- les risques et le contrôle interne
- les communiqués annuels et semestriels,
- son évaluation et sa présidence.

La composition du Comité d'audit et de gestion des risques a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 2 juin 2023.

Les membres du Comité d'audit et de gestion des risques disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuellement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité.

### **Le Comité de nomination et de rémunération**

Il s'est réuni à 4 reprises en 2023. Le Comité s'est penché notamment sur :

- la rémunération des membres du Conseil d'administration,
- le renouvellement des membres du Conseil d'administration, dont les mandats arrivent à échéance, par la définition des profils recherchés, le suivi des candidatures ainsi que les recommandations faites au Conseil pour ces nominations,
- l'enveloppe des rémunérations et les critères pour les bonus des membres du personnel,
- l'analyse des pouvoirs du Directeur général,
- la mise à jour de la Politique de Rémunération qui a été soumise pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2023
- l'établissement du rapport de rémunération,
- le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020.

Conformément aux principes repris dans le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020, le Comité de nomination et de rémunération (tout comme le Conseil d'administration et le comité d'audit) reste attentif à rassembler suffisamment de compétences dans les différents domaines d'activité de la société ainsi qu'une variété suffisante d'expériences, d'âges et de genres. Une attention particulière a été portée à ce point pour les propositions de nomination de nouveaux administrateurs. Actuellement, le Conseil d'administration est constitué de 9 membres, 5 hommes et 4 femmes, en conformité avec l'article 7 :86 du Code des Sociétés et des Associations, qui impose dans les sociétés cotées au moins un tiers des membres de sexe différent de celui des autres membres, le nombre minimum exigé étant arrondi au nombre entier le plus proche.

La composition du Comité de nomination et rémunération a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 2 juin 2023.

Les participations à ces deux Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et de gestion des risques et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société. Celle-ci et le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit et de gestion des risques sont disponibles sur le site web de Compagnie du Bois Sauvage ([www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be)).

### **5.4.2. Nomination(s) statutaire(s)**

Les mandats d'administrateurs de Madame Valérie Paquot et de Monsieur Pierre Alexis Hocke ainsi que celui de la société European Company of Stake, SA (représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe) viennent à échéance le jour de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024.

Le mandat de la société European Company of Stake, SA n'est pas renouvelé.

Le Conseil d'administration vous propose, de renouveler le mandat de Madame Valérie Paquot et de Monsieur Pierre Alexis Hocke pour une durée de quatre ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2028, chacun d'eux en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal.

Pour remplacer le mandat vacant, le Conseil d'administration vous soumet la candidature Christophe Mignot en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2028.

Le Conseil d'administration vous présente en quelques lignes le nouvel administrateur indépendant :





Monsieur Christophe Mignot bénéficie d'une expérience de plus de 20 ans dans le secteur immobilier au niveau national et international et est actuellement à la tête de la division Asset Management d'AXA IM pour le Bénélux. Il dispose aussi d'une solide expérience au niveau ESG et d'une forte orientation vers le développement durable.






La Compagnie du Bois Sauvage remercie la société European Company of Stake et son représentant permanent Monsieur Frédéric Van Gansberghe pour sa fidélité et l'excellent travail accompli durant ses douze années de présence en qualité d'administrateur au sein du Conseil de la société.

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

#### Composition du Conseil d'administration

			Date initiale du mandat	Fin du mandat en cours
	Hubert Olivier Repr. Tigrane, SAS	Président du Conseil d'Administration, Administrateur indépendant	2015	2027
	Valérie Paquot	Administrateur représentant l'actionnaire principal	2010	2024
	Marie-Noël Paquot repr. Blacercel, SA	Administrateur représentant l'actionnaire principal	2023	2027
	Pierre Alexis Hocke	Administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal	2020	2024

	Karen Dumery repr. GoAct BV	Administrateur indépendant	2023	2027
	Isabelle Hamburger repr. HLW BVBA	Administrateur indépendant	2015	2026
	Thibault Van Craen	Administrateur indépendant	2023	2027
	Nils van Dam	Administrateur indépendant	2023	2027
	Frédéric Van Gansberghe, repr. European Company of Stake, SA	Administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal	2011	2024

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### Composition du Comité d'audit et de gestion des risques



Karen Dumery  
Présidente



Pierre Alexis Hocke  
Membre



Thibault Van Craen  
Membre

### Composition du Comité de nomination et rémunération



Nils van Dam  
Président



Isabelle Hamburger  
Membre



Valérie Paquot  
Membre

### Directeur général



Benoit Deckers

### Commissaire aux comptes

Deloitte Reviseurs d'Entreprises SRL  
représentée par Madame Corine Magnin  
Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J  
1930 Zaventem

Fin de mandat : 2026

### Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants, en dehors de Compagnie du Bois Sauvage SA

Karen Dumery	Administrateur GoAct BV
Isabelle Hamburger	Administrateur HLW BV
Hubert Olivier	Administrateur EureKing SA (FR)

Compagnie du Bois Sauvage

## 5.5. Rapport de rémunération

### 5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

**5.5.1.1.** La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée générale qui suit. Elle a été modifiée pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2023.

### 5.5.2. Politique de rémunération

#### 5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

La politique de rémunération se compose :

- de jetons de présences pour les Conseils d'administration fixés, par séance, à EUR 3.000 pour le président et à EUR 1.500 pour les autres administrateurs, d'un fixe annuel de EUR 34.000 pour le président et EUR 17.000 pour les autres administrateurs.
- d'un fixe et de jetons de présence pour les Comités (audit et de gestion des risques et CNR) arrêtés comme suit :

(EUR)	Comité audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/personne	1.500	1.000	1.125	750

Les administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations reçoivent 100 % des émoluments reçus par Compagnie du Bois Sauvage dans ce cadre.

#### 5.5.2.2. Directeur Général

La rémunération brute totale du Directeur général se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

Il n'est pas prévu contractuellement, au bénéfice de la Société, la possibilité de recouvrement de la rémunération variable en cas d'informations financières erronées. Il n'y a pas d'indemnité de départ autre que légale prévue.

Concernant le Conseil d'administration et le Directeur Général, il n'y a pas de modification de la politique de rémunération prévue actuellement pour l'année à venir.

#### 5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas eu de plan de paiements fondés sur des actions durant l'exercice 2023.



## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2023, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

#### 5.5.3.1. Rémunération brute payée en 2023 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

(EUR)	Conseil d'administration			Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération		Total Perçu
	Présence sur 8	Jetons de présence	Fixe	Présence sur 4	Fixe et jetons	Présence sur 4	Fixe et jetons	
Administrateurs								
Isabelle Hamburger <sup>(1)</sup>	8	12.000	17.000			4	4.000	33.000
Pierre Alexis Hocke	8	12.000	17.000	4	6.000			35.000
Hubert Olivier <sup>(2)</sup>	8	19.500	25.500	1	1.500			46.500
Valérie Paquot	7	15.000	25.500			4	4.000	44.500
Frédéric Van Gansberghe <sup>(3)</sup>	8	12.000	17.000					29.000
Karen Dumery <sup>(4)</sup>	5	7.500	11.582	3	6.750			25.832
Marie-Noël Paquot <sup>(5)</sup>	5	7.500	11.582					19.082
Thibault Van Craen	5	7.500	11.582	3	4.500			23.582
Nils van Dam	5	7.500	11.582			3	4.625	23.707
Massimo Boulvain <sup>(6)</sup>	3	4.500	5.418					9.918
Patrick Van Craen	3	4.500	5.418	1	2.250	1	1.500	13.668
<b>Total</b>		<b>109.500</b>	<b>159.164</b>		<b>21.000</b>		<b>14.125</b>	<b>303.789</b>

(1) Représentante de HLW BVBA

(2) Représentant de Tigrane SAS

(3) Représentant d'European Company of Stake, SA

(4) Représentante de GoAct BV

(5) Représentante de Blacerel SA

(6) Représentant de Maxime Boulvain SRL

En tant que Présidente du Conseil d'administration jusqu'au 26 avril 2023, Madame Valérie Paquot a perçu, en 2023, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 1.875 au titre de frais de représentation.

(EUR)	Mandats exercés dans les filiales du Groupe en 2023	
Administrateurs		
P.A. Hocke		20.000
Massimo Boulvain		8.000
Valérie Paquot		43.000
Patrick Van Craen		51.000
<b>Total</b>		<b>122.000</b>

#### 5.5.3.2. Rémunérations brutes (coût total entreprise) allouées au sein du Groupe au Directeur général en 2023

(EUR)	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	379.950	122.462	9.612	7.227	519.251
<b>Total</b>	<b>379.950</b>	<b>122.462</b>	<b>9.612</b>	<b>7.227</b>	<b>519.251</b>

### 5.5.2.3 Droits de souscription sur actions attribués au Directeur Général en 2023

Il n'y a pas eu d'octroi de droits de souscription sur actions au Directeur Général en 2023. Le Directeur Général n'a pas exercé de droits de souscription sur actions en 2023.

### 5.5.4 Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société.
- vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.
- vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Le Code belge de gouvernance de l'entreprise 2020 préconise (point 9.1) que la société dispose d'une procédure rigoureuse et transparente pour évaluer, au moins une fois tous les 3 ans sa gouvernance. Afin de se conformer à ce principe, le Conseil d'Administration a évalué en mai 2022 son fonctionnement et ses performances avec l'assistance d'un expert externe. Cette évaluation a fait l'objet par cet expert d'un rapport au Conseil. L'expert a présenté une synthèse anonymisée de ses échanges avec les différents membres du Conseil ainsi que des recommandations en vue de pistes d'améliorations. Le Conseil en a pris bonne note en vue d'une mise en pratique.

Une évaluation individuelle de la contribution de chaque administrateur à mi-mandat a été mise en place.

### 5.5.5. Autres rémunérations

Dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.R.L et son réseau ont perçu des émoluments pour un montant total d'EUR 286.160. Les honoraires pour les missions légales ont été d'EUR 9.880.

## 5.6 Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO (\*).

### 5.6.1. Environnement de contrôle

#### Vocation et stratégie

Au cœur de la Compagnie du Bois Sauvage réside une vision profonde, celle d'être bien plus qu'un investisseur patrimonial. Nous sommes un partenaire de confiance, stable, à l'ancrage familial solide et dont l'histoire est riche de succès entrepreneuriaux.

Nous sommes guidés par une fidélité à long terme envers les entrepreneurs et visionnaires que nous accompagnons, dans une relation où la confiance est la clé.

Concentrés sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, nous contribuons activement au succès des entreprises en apportant notre expertise et notre soutien à chaque étape de leur croissance. Nous fédérons autour de nous des investisseurs qui partagent notre vision à long terme et notre approche prudente et responsable.

(\*) COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre mission est de construire une croissance authentique – c'est-à-dire une croissance durable, tangible et menée par une gouvernance solide.

### Définition des rôles et organes décisionnels de la Société

Le Conseil d'administration a, dans sa compétence, tous les actes qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale. Il est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du CSA (Code des Sociétés et Associations), les tâches principales du Conseil d'administration sont décrites au point 5.4.1..

Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général pour assurer le management exécutif tant en interne qu'en externe ainsi que la représentation de la Société auprès de la presse et des analystes financiers.

Le Conseil d'administration a également chargé certains de ses membres et certains mandataires ayant reçu des pouvoirs spéciaux de la représentation des mandats exercés par la Société dans les participations détenues par celle-ci. Ces mandats sont parfois exercés au nom de la Société, parfois au nom de l'administrateur ou du mandataire ayant reçu des pouvoirs spéciaux, mais pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage.

Le Conseil d'administration a mis en place deux Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques. La prise de décision reste une compétence collégiale du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 1999 un Comité d'audit, rebaptisé Comité d'audit et de gestion des risques au Conseil du 7/12/2020, ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le Comité d'audit et de gestion des risques veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la Société, en particulier en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société et le Groupe, en ce compris les critères de consolidation des comptes des sociétés du Groupe. Cet examen inclut l'évaluation de l'exactitude, du caractère com-

plet et de la cohérence de l'information financière. Au moins une fois par an, le Comité d'audit et de gestion des risques examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en place pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et des règles en vigueur), soient correctement identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Le comité d'audit et de gestion des risques est en charge également de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) ainsi que des risques associés à la cybersécurité.

Le Comité de rémunération est institué par le Conseil d'administration conformément à l'article 7:87 §2 du CSA.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2006 a décidé de fusionner les Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération est composé de trois administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (sauf pour 2022, voir point 5.2). Le Comité de nomination et de rémunération a un double rôle. Il formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs. Il fait des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs et les propositions subséquentes à soumettre aux actionnaires ainsi que sur la politique de rémunération du Directeur Général et des autres membres du personnel.

### Intégrité et Ethique

Du point de vue de la déontologie et de l'éthique, un code de conduite interne en matière de transactions financières est d'application dans le Groupe. Celui-ci a pour but d'assurer un comportement intègre, éthique et respectueux des lois, par les administrateurs et le personnel du Groupe.

Vu la taille de la Société au niveau du personnel, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier au regard de la fraude. Cependant, toute préoccupation à propos d'irrégularités éventuelles peut toujours être communiquée au Directeur Général ou à tout autre membre du Conseil d'administration. Une procédure spécifique a été établie lors du Conseil d'administration du 8 mars 2021.

## 5.6.2. Processus de gestion des risques

Une évaluation semestrielle des risques principaux est réalisée par le Conseil d'administration. Les risques font aussi l'objet d'un suivi ponctuel par le Comité d'audit et de gestion des risques. Cette analyse de risques donne lieu à des actions de correction si nécessaire.

Certains membres du Conseil d'administration et le Directeur Général siègent au Conseil d'administration et au Comité d'audit et de gestion des risques « ou Advisory Board » de certaines participations du Groupe, ce qui leur permettent de suivre les risques spécifiques inhérents à ces participations.

En 2023, l'analyse des risques liés aux activités de la Société a permis de mettre en évidence les risques principaux suivants :

### a) Taux d'intérêt

L'effet d'une variation des taux d'intérêt peut avoir une influence sur les cash-flows du Groupe liés à l'endettement à taux variable mais aussi sur le rendement de sa trésorerie. La valorisation des dettes à taux fixe est faite selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### b) Liquidité

Le Groupe est vigilant à disposer des moyens financiers suffisants pour faire face à ses remboursements de dettes ou ses engagements financiers.

### c) Risque de participations

Compagnie du Bois Sauvage dispose d'un portefeuille de participations comprenant majoritairement des actions belges et européennes. Bien que diversifiées, ces participations l'exposent aux variations des marchés boursiers et financiers. Chacune de ces participations est aussi exposée à des risques spécifiques. Le risque industriel lié à la participation importante dans le Groupe Chocolatier est principalement dû au caractère alimentaire et donc lié au risque de contamination des produits. L'autre risque industriel important est lié au fait que le Groupe Chocolatier ne possède qu'une unité de production principale et une autre de plus petite taille pour assurer l'entièreté de sa production.

### d) Immobilier

Les principaux risques liés aux investissements immobiliers du Groupe sont relatifs à la valorisation de l'immobilier, à la vacance locative, au niveau des loyers et du paiement de ceux-ci. En outre, il existe un risque que les immeubles soient détruits par le feu ou par une catastrophe naturelle.

### e) Devises

Les investissements (directs) à long terme de Compagnie du Bois Sauvage sont uniquement en euros, en zlotys et en dollars américains. Les investissements en dollars américains représentent près de 4% la valeur des actifs.

### f) Contrepartie

Le risque de contrepartie est principalement lié aux opérations avec les banques et les intermédiaires financiers.

### g) Activité de marché

Le risque lié aux activités de marché est à la fois un risque lié aux cours des actions sous-jacentes et à la volatilité de celles-ci.

### h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Le traitement des données est assuré par un personnel réduit. La fiabilité et le caractère complet de ces données sont des éléments essentiels du travail de l'équipe en place.

### i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

Une fraude au niveau du personnel, un non-respect des pouvoirs de signature ou une usurpation d'identité pourrait entraîner une perte financière et nuire à l'image de la Société.

### j) Risque lié au non-respect de la réglementation et de la législation

L'évolution de la législation et des réglementations (y inclus les aspects fiscaux) ou le non-respect par la Société de ceux-ci pourraient avoir un impact sur la rentabilité du Groupe et sur son image.

### k) Risque lié au système informatique

Le risque d'intrusion externe dans le système informatique du Groupe pourrait engendrer le vol ou la destruction des données. Ainsi, les risques associés à la cybersécurité font l'objet d'une évaluation et d'un suivi spécifique dans le cadre aussi de la mise en conformité avec la NIS2.

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### l) Risques Géopolitiques

Au vu des incertitudes associées au contexte géopolitique global et en particulier la prolongation de la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient ainsi que de l'instabilité associée aux multiples élections anticipées pour 2024 (Europe, Etats-Unis...), une attention particulière est apportée à l'évaluation, au suivi et l'atténuation de ces risques au niveau de Compagnie du Bois Sauvage et de ses participations. La situation politique en Equateur en particulier, déclaré en état d'urgence en ce début 2024, fait l'objet d'une évaluation spécifique du fait du personnel et des approvisionnements du pôle chocolat qui y sont associés.

### m) Risques Associés au changement climatique

Au niveau de Compagnie du Bois Sauvage, le changement climatique a un impact important principalement sur l'évolution du cadre réglementaire à travers la mise en place de la taxonomie au niveau européen et du plan d'implémentation de la 'Corporate Sustainability Reporting Directive'.

### 5.6.3. Activités de contrôle

#### a) Taux d'intérêt

Compagnie du Bois Sauvage ayant remboursé en son temps l'ensemble de son endettement propre à taux variables, n'a plus aucun contrat de couvertures de taux d'intérêts du type « Interest Rate Swap » (IRS) mais pourrait de nouveau en avoir à l'avenir. Il est à noter qu'un emprunt et une couverture de taux sont deux contrats sans lien juridique.

#### b) Liquidité

Compagnie du Bois Sauvage fait en sorte d'avoir une situation de trésorerie positive. Elle dispose à cet effet d'un outil informatique reprenant tous les éléments bilan et hors bilan affectant la trésorerie.

#### c) Risque de participations

Le portefeuille de participations du Groupe est un élément essentiel pour son objectif de création de valeur à long terme et la distribution d'un dividende en croissance régulière. La diversification de ces participations est un des éléments visant à réduire le risque inhérent à de tels investissements.

Les risques spécifiques des participations cotées sont traités par elles-mêmes et disponibles dans leurs rapports annuels respectifs. Le risque industriel lié à la participation à 100 % dans le Groupe Neuhaus et 66 % dans Jeff de Bruges est analysé et revu ré-

gulièrement en Conseil d'administration. Le Groupe s'efforce d'avoir un poste d'administrateur dans les participations non cotées afin d'assurer un meilleur suivi. Le portefeuille de participations fait l'objet de revues régulières par le Conseil d'administration.

#### d) Immobilier

Le Groupe a veillé à diversifier ses investissements immobiliers. Pour les bâtiments détenus en propre, une couverture d'assurance incendie a été souscrite.

#### e) Devises

Le risque lié à l'évolution de l'évolution du Dollar américain (USD) et du Zloty polonais (PLN) n'est pas couvert par le Groupe car il n'y a pas de flux réguliers et prévisibles dans cette devise.

#### f) Contrepartie

Les seules contreparties acceptées sont les banques avec lesquelles Compagnie du Bois Sauvage a une relation directe : BNP Paribas Fortis, Belfius, Banque Degroof Petercam, et la société de bourse Leleux ainsi que Berenberg Bank (DE), Truist (USA) et BGL BNP Paribas pour ses filiales à l'étranger.

En cas de relation avec d'autres contreparties (hors prise de participations), le Groupe veillera à se prémunir autant que possible d'un risque de défaut de celles-ci.

#### g) Activité de marché

Toutes les options d'achat/vente émises sont couvertes par des titres détenus en portefeuille ou de la trésorerie disponible. Compagnie du Bois Sauvage s'est fixée des limites en termes de montant et de durée des options détenues et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle de l'activité. Cette activité n'est exercée qu'occasionnellement.

#### h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Chaque personne dispose des qualités professionnelles essentielles pour accomplir ses tâches. Un « back-up » pour les activités principales existe et un certain nombre de procédures ont été rédigées afin d'assurer une reprise rapide en cas d'absence d'une personne. Les états financiers consolidés font l'objet de revue à différents niveaux avant leur publication.

Le Conseil d'administration approuve les modifications des principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe et leur conformité avec les normes IFRS.

**i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir**

La séparation des tâches et la double signature constituent le principe de base dans le Groupe. Une documentation reprenant les pièces justificatives adéquates sert de support aux opérations. Le principe de double approbation et du double contrôle est d'application.

**j) Risque lié au non-respect de la réglementation**

Le Groupe est particulièrement attentif à respecter et à se tenir au courant de l'évolution des réglementations et législations applicables. Le traitement des opérations particulières non récurrentes fait l'objet d'une analyse spécifique avec notamment la consultation du commissaire ou d'autres personnes spécialisées.

**k) Risque lié au système informatique**

Le Groupe a mis en place de nouveaux outils informatiques afin de contrer les intrusions externes au réseau. De plus, la politique des mots de passe a été mise à jour. Le Groupe a également dispensé de courtes formations sur les principaux risques informatiques y inclus les risques associés à l'hameçonnage. Le plan de mise en conformité avec la législation NIS2 fait l'objet d'une évaluation régulière à travers, entre autre, le Comité d'audit et de gestion des risques.

**l) Risques Géopolitiques**

L'impact du contexte géopolitique global fait l'objet d'une évaluation périodique à travers en particulier le suivi des prévisions de croissance, d'inflation et des coûts d'énergie. Au niveau de la situation en Equateur, des actions ont été initiées en priorité pour garantir la sécurité du personnel. Quant aux risques associés aux approvisionnements en fèves de cacao, des stocks ont été constitués pour limiter ce risque et des sources d'approvisionnement alternatives sont possibles. Des actions complémentaires seront entreprises si l'évolution de la situation l'exige.

**m) Risques associés au changement climatique**

Pour appréhender le risque réglementaire, un plan d'implémentation de la CSRD ('Corporate Sustainability Reporting Directive') a été mis en place par Compagnie du Bois Sauvage pour les entités entrant dans le périmètre d'application et un suivi est réalisé

à travers le Comité d'audit et de gestion des risques pour Compagnie du Bois Sauvage et les participations entrant dans le champ d'application. Un système de veille de la taxonomie et de l'évolution de la législation a ainsi été mis en place pour mieux anticiper ses effets pour Compagnie du Bois Sauvage et ses participations.

Au-delà des aspects réglementaires, l'impact du changement climatique fait l'objet d'un suivi régulier au niveau du Conseil d'administration de Bois Sauvage et de ses participations afin de pouvoir contribuer à son atténuation.

Tous ces risques sont examinés et mesurés semestriellement par le Comité d'audit et de gestion des risques.

**5.6.4. Information et communication**

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Directeur Général et/ou le Directeur Financier. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit et de gestion des risques, et approuvées par le Conseil d'administration.

Le maintien, la mise à jour et la protection d'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement aussi bien en interne qu'en externe.

**5.6.5. Pilotage et surveillance**

La surveillance des différentes activités de gestion de Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit et de gestion des risques, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Directeur Général, entre autres, dispose quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2019, le Comité d'audit et de gestion des risques a instauré la mise en place de la fonction d'audit interne non-indépendante, afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de contrôle.

# 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## 5.7. Actionariat

### 5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société ([www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be)) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique semestriellement à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels. Mise en garde : Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions de la Société.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport détaille à la section 7 la composition du portefeuille consolidé au 31 décembre 2023.

Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof Petercam pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage

d'être cotée en continu sur la plateforme Euronext Brussels, offrant la possibilité aux investisseurs de traiter à tout moment de la journée sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.658.509 au 31 décembre 2023 (dont 5.219 détenues en actions propres). Le nombre d'actions « fully diluted » est aussi de 1.658.509 au 31 décembre 2023.

Le volume annuel de titres traités en 2023 a été de 84.655. Le volume moyen journalier a été de 332 en 2023 contre 369 en 2022.

Les banques Degroof Petercam et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

### 5.7.2. Structure de l'actionariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage SA, lui ont adressé, le 1 septembre 2022, une mise à jour de la notification reprenant les actions détenues à cette date. Au 31 décembre 2023, aucune autre notification n'a été reçue bien qu'Entreprises et Chemins de Fer en Chine ait procédé à un achat de 900 actions Compagnie du Bois Sauvage. Sur base de la notification du 1 septembre 2023, qui a également été adressée à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), et de la dernière déclaration de transparence reçue, la structure de l'actionariat est la suivante :

#### SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

#### DÉNOMINATEUR PRIS EN COMPTE : 1.658.509, QUI NE TIENT PAS COMPTE DU RACHAT D' ACTIONS PROPRES RÉALISÉ PAR COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE EN 2023.

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mme Guy Paquot (née Nicole Thys)	1.720	0,10%
Fingaren SRL	93.897	5,66 %
Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA	745.721	44,96%
<b>TOTAL</b>	<b>841.338</b>	<b>50,72%</b>

Les détenteurs des droits de vote ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévus à l'article 2:14 du CSA concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

La famille Paquot contrôle la société Fingaren SRL qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA (ECFC).

Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

### 5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché Expert Market organisé par Euronext Brussels et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionnariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient au 31 décembre 2023, 99,63 % d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont quatre administrateurs communs : Valérie Paquot, Marie-Noël Paquot (Bla-

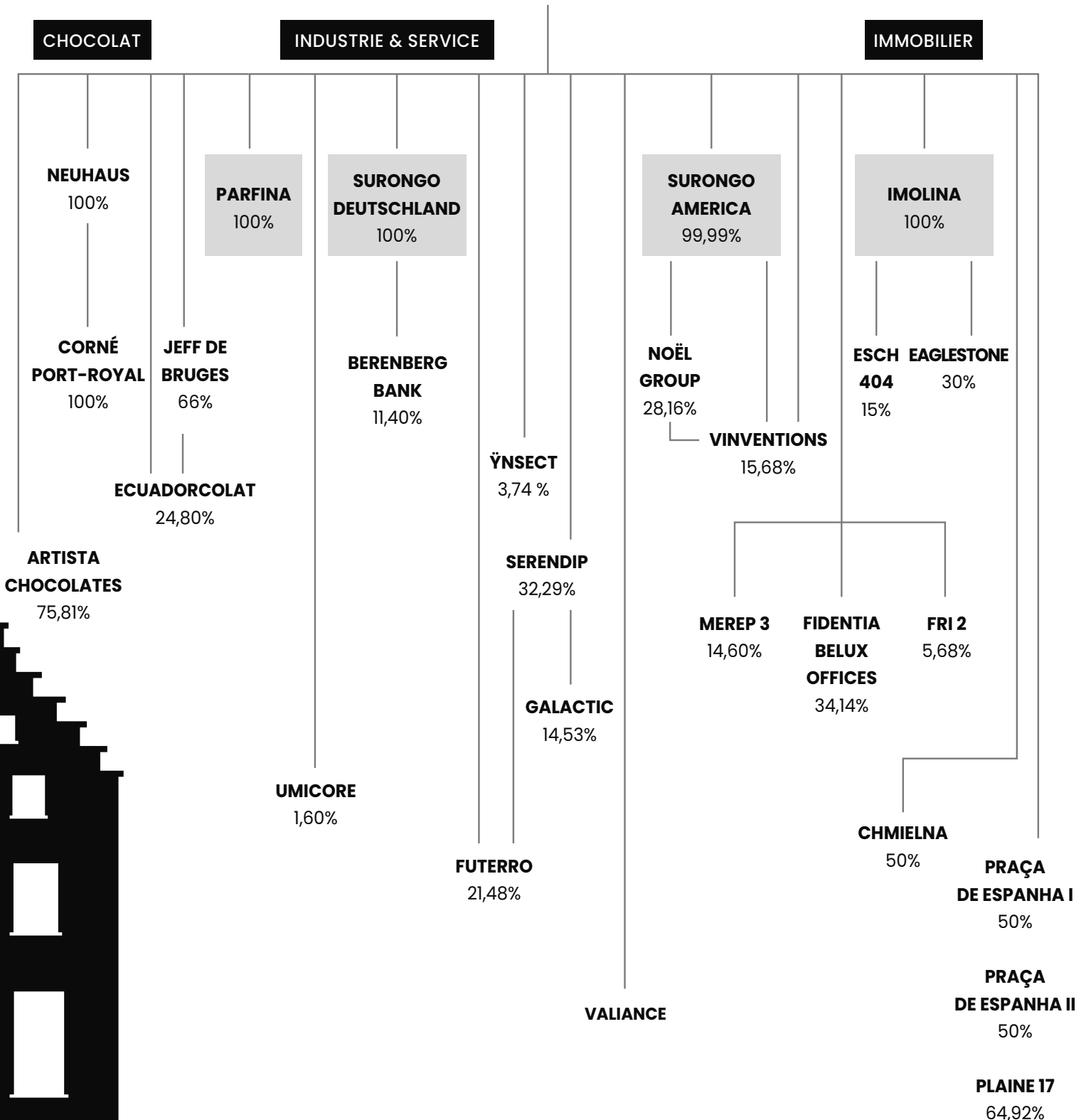
cerbel SA), Pierre Alexis Hocke et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, SA).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés. Aucune rémunération, avantage, frais de gestion ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales pour « Entreprises et Chemins de Fer en Chine » et « Fingaren » leur sont refacturées.



# 6. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET PRINCIPALES PARTICIPATIONS

## COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE



# 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

## COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Valeur intrinsèque au 31 décembre 2023

En EUR 1.000 Pôle	Valeur de marché 31-12-23	Quantité	% de participation	Cours de bourse	% du segment	Répartition par pôle
<b>■ Industrie et Services</b>	<b>658.096</b>					<b>73,3%</b>
Groupe Chocolatier	412.800		100%		63%	
Umicore	98.536	3.957.261	2%	24,90	15%	
Banque Berenberg	62.137		12%		9%	
Noël Group - Vinventions	25.908		28%		4%	
Ageas	19.254				3%	
Autres (Futero/Galactic/Ynsect/Equadorcolat)	39.462	41.839			6%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>540.307</i>					
<b>■ Immobilier</b>	<b>227.720</b>					<b>25,4%</b>
<b>Europe</b>	<b>217.063</b>					
Eaglestone	89.497				39%	
Fidentia Belux Office	44.539				20%	
FRI 2	20.549				9%	
Praça de Espanha	22.344				10%	
Esch404	14.996				7%	
Site Bois Sauvage	11.049				5%	
Plaine 17	2.026				1%	
MEREP3	2.018				1%	
Luxembourg	607				0%	
Oxygen Developpement	185				0%	
Terrains & divers	101				0%	
Chmielna	9.153				4%	
<b>USA</b>	<b>10.657</b>					
Sentinel National Urban Residential Partners I	6.502				3%	
Gotham City Residential Partners II	1.356				1%	
ZebLand	2.089				1%	
Corc	710				0%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>227.720</i>					
<b>■ Actions de trésorerie</b>	<b>11.455</b>					<b>1,3%</b>
Syensqo	4.242	45.000		94,26		
Solvay	1.248	45.000		27,73		
BNPParibas-Fortis	2.931	70.447		41,60		
ENGIE (GDF Suez)	1.910	120.000		15,92		
Orange Belgium	540	40.000		13,50		
AB Inbev	584	10.000		58,42		
<i>Dont participations non cotées hors équivalent trésorerie consolidée</i>	<i>0</i>					
<b>Total</b>	<b>897.270</b>					
<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>787.280</i>					

## TRÉSORERIE CONSOLIDÉE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Au 31 décembre 2023

	En EUR 1.000
Trésorerie CBS	6.752
Trésorerie Groupe Chocolatier	39.565
<b>Total hors actions de trésorerie</b>	<b>46.318</b>

# 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

## I. Participations industrielles

### Groupe Chocolatier

**Acteur important de la chocolaterie belge haut de gamme.**



*Cabosses*

Les principales marques du Groupe sont **Neuhaus** ([www.neuhaus.be](http://www.neuhaus.be)) et **Jeff de Bruges** ([www.jeff-de-bruges.com](http://www.jeff-de-bruges.com)) qui font 95 % du chiffre d'affaires du Groupe Chocolatier. **Corné Port Royal** ([www.corne-portroyal.com](http://www.corne-portroyal.com)) et **Artista Chocolates** ([www.artista-choc.be](http://www.artista-choc.be)) se partagent les 5 % restants.

### Neuhaus



*Irrésistibles Neuhaus*



*Atelier d'origine Neuhaus*

Neuhaus reste sans aucun doute une icône dans le monde du chocolat belge de haute qualité. L'origine de la marque remonte à 1857, lorsque Jean Neuhaus ouvre la boutique d'origine dans la Galerie de la Reine à Bruxelles. Cet endroit reste à ce jour le célèbre magasin phare de la marque.

La mission de Neuhaus est simple: apporter le meilleur du chocolat belge non seulement en Belgique, mais dans le monde entier avec un souci d'amélioration continue. Pour atteindre cette mission, la stratégie repose sur quatre piliers.

Le premier pilier souligne un engagement inébranlable pour une qualité de produit élevée et une innovation continue, suivi d'un deuxième pilier visant à accroître la notoriété de la marque, tant hors ligne qu'en ligne. Le troisième pilier repose sur le souci du client. Le dernier pilier s'articule autour de la mise en place de processus simples et clairs.

L'ancrage de ces piliers est renforcé par la qualité et l'énergie positive incarnées par les collaborateurs de Neuhaus.

En 2023, Neuhaus a débuté ses festivités en célébrant fièrement l'anniversaire de ses créations emblématiques, les « Irrésistibles ». 65 ans auparavant, en 1958, la Caprice et la Tentation avaient été conçues pour l'Exposition universelle de Bruxelles. Pour commémorer cette étape importante, Neuhaus a dévoilé trois nouvelles pralines Irrésistibles, couplées au lancement réussi d'un nouveau coffret cadeau emblématique. Pour la saison de Pâques, six nouveaux œufs de Pâques en édition limitée ont été méticuleusement confectionnés par le célèbre chef étoilé Gert de Mangeleer. La collection a reçu un accueil très favorable, se traduisant par une multitude de citations positives dans la presse.

En septembre, Neuhaus réinvente le concept des pralines à la liqueur classiques en lançant une collection de Cocktails au Chocolat élégante et originale, en collaboration avec des mixologues belges de renom. En plus de créer constamment des collections saisonnières robustes, l'expérience chocolatée a été rehaussée dans les boutiques grâce à l'introduction du Gianduja à l'ancienne.



Boutique Neuhaus

Pour la toute première fois, des pralines végétaliennes de haute qualité ont été développées en 2023 chez Neuhaus, pour être lancées à l'été 2024. Neuhaus a également réussi la transition vers l'utilisation du RPET, remplaçant tous les plastiques industriels et destinés aux consommateurs dans leurs emballages. De même, l'intégralité du papier d'emballage utilisé est désormais certifié FSC (Forest Stewardship Council). La suppression du plastique et la simplification des emballages de consommation constituent une priorité importante pour 2024 et au-delà.

Des investissements importants sont réalisés dans l'usine afin de produire de manière plus durable et plus efficace. Les économies vertes proviendront de la modernisation du traitement des eaux usées, des nouvelles lumières LED dans les ateliers, de l'isolation supplémentaire du toit et de l'installation de panneaux

solaires à Vlezenbeek. Une autre étape importante de l'automatisation a été franchie dans la production. Un robot de fin de ligne a été mis en place pour évaluer minutieusement la qualité des pralines et les placer ensuite dans un emballage blister.

Neuhaus a considérablement amélioré ses processus logistiques après un transfert difficile vers un entrepôt externe et a rétabli les livraisons normales.

2023 a été pour l'entreprise une année robuste en termes de chiffre d'affaires et d'EBITDA, la marque Neuhaus étant le principal moteur de croissance. En particulier, le réseau des boutiques et le commerce en ligne ont connu une croissance saine. Neuhaus a pu terminer l'année avec une grande satisfaction de ses clients. L'indice NPS, qui mesure la disposition des consommateurs à recommander les produits d'une entreprise à d'autres, était à nouveau bien supérieur à 85. La communauté Neuhaus Insider a atteint plus de 500.000 membres en 2023, résultat direct de la volonté d'interagir avec la marque Neuhaus.

En 2024, Neuhaus se concentrera spécifiquement sur le troisième pilier, celui de l'orientation client. La réalisation de cette mission, suivie d'une croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, sont les principales ambitions de la société. L'essence du portefeuille de produits Neuhaus englobe trois aspects fondamentaux : l'innovation en tant qu'inventeur original de la praline, la Belgitude (en mettant l'accent sur Neuhaus en tant que produit fièrement fabriqué en Belgique) et une attention méticuleuse portée au goût et à l'approvisionnement de notre chocolat.

Neuhaus sera confronté à de nombreux défis pour les années à venir. Des investissements importants sont ainsi prévus pour améliorer la productivité et le processus de fabrication afin de pouvoir limiter les augmentations de prix pour consommateurs et améliorer les marges.

## 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

### Jeff de Bruges



Boutiques Jeff de Bruges

Le Groupe Jeff de Bruges vend du chocolat en magasins spécialisés, le chiffre d'affaires est d'EUR 171 millions en consolidé et près de EUR 300 millions pour le total de l'enseigne, ce qui le place largement leader sur son segment en France.

Le groupe est représenté par Jeff de Bruges Diffusion, le franchiseur de l'enseigne, qui approvisionne les 520 magasins du réseau, dont 52 à l'export et Jeff de Bruges Exploitation, qui gère les 78 succursales et 60 location-gérançes.

L'activité repose sur trois secteurs complémentaires: cadeaux de chocolats, glaces et dragées.

L'activité chocolat est intégrée au sein du Groupe Bois sauvage. La plantation Ecuadorcolat, assure l'autonomie en fèves de cacao et les sociétés sœurs Neuhaus et Artista produisent les « bonbons » de chocolat.

Cette approche filière de cacaoculteur assure au Groupe une position concurrentielle sur le marché en termes de prix, en étant moins sensible aux fluctuations des cours du cacao et également une souplesse en production.

L'activité est en constante progression, tant en comparable qu'en tenant compte des ouvertures de magasins. La rentabilité des points de vente est robuste, supportée par une créativité marketing.

Le maillage du territoire français, en centres-villes comme en centres commerciaux dans les meilleurs emplacements, constitue le point fort. Parallèlement cela apporte aux magasins une rentabilité qui assure la pérennité de ses points de vente stratégiques. Enfin la communication et l'importance du réseau en France se concrétisent par 92 % de notoriété globale.

Depuis 2 ans Jeff de Bruges s'est lancé dans une démarche RSE, tant au plan social avec son programme « Jeff c'est nous ! » dont l'objectif est d'améliorer le bien-être des collaborateurs, qu'environnemental, avec la réduction de son empreinte carbone. D'ailleurs, l'enseigne a été élue meilleur employeur 2023 dans la catégorie « Distribution alimentaire\* ». En cela, il participe au plan global du groupe très impliqué sur le sujet.

Pour assurer son avenir, Jeff de Bruges a entrepris un grand plan « Cap 25 » visant à poursuivre la modernisation de son outil de gestion, à se renforcer encore dans l'offre multicanale et à accroître sa communication et sa relation client. Il dispose désormais d'une base de plus de 2.5 millions de clients référencés.

Dans le contexte actuel très challengeant en termes d'inflation des matières premières et services, le groupe fait confiance à ses équipes pour poursuivre sa croissance supérieure à celle de son secteur.



Ballotin Jeff de Bruges

**Corné Port Royal** continue de concentrer ses efforts sur la Belgique et à améliorer ses résultats suite à la réorganisation de l'entreprise.



Ballotin Corné Port Royal

**Artista Chocolates**, avec son usine au sud de Bruxelles, crée des produits chocolatés sur mesure qui allient authenticité et créativité dans une démarche industrielle extensive. Les produits qu'Artista propose aujourd'hui sont 100 % exclusifs pour votre usage. Ce qui signifie que nous ne partageons pas votre recette avec d'autres. Ils sont développés, produits et emballés localement chaque jour par une équipe de 50 experts dévoués. L'approvisionnement via une chaîne d'approvisionnement transparente est issu de sources durables et responsables.



Produits Artista

En 2023, Artista Chocolates a enregistré une perte d'EUR 0.2 million. Les ventes ont augmenté d'EUR 1.4 million (+21 %) ; partiellement générées par l'augmentation des prix de vente mais aussi par l'augmentation des volumes de ventes et des nouveaux clients. La marge brute et l'EBITDA ont aussi augmenté.

Les nouveaux marchés (ventes) ont principalement été générés par un nouveau concept de snacking qui a été déployé auprès de revendeurs européens. En

parallèle de cela, les dépenses pour ces nouveaux développements ont également augmenté.

D'un côté, il y a une diminution des dépenses d'énergie suite à l'installation de 753 panneaux solaires, mais d'un autre côté, les prix d'énergie contractés pour 2023 étaient encore à un haut niveau. Artista Chocolates bénéficiera de prix d'énergie inférieurs à partir de janvier 2024.



Machine Artista

Le Groupe détient depuis plusieurs années une participation de 35 % (inclus la part détenue par Jeff de Bruges) dans la société équatorienne **Ecuadorcolat**. Cette société possède actuellement plus de 1.300 ha de terres agricoles principalement plantées de cacaoyers dont la production de fève de cacao sert exclusivement à approvisionner ses actionnaires. Les objectifs principaux sont d'assurer l'approvisionnement du Groupe mais également de répondre à une préoccupation forte de maîtrise de la qualité et de respect autant environnemental que sociétal. Le Groupe reste persuadé que les investissements en cours en vue d'améliorer les conditions de travail, le respect environnemental et la qualité des produits ainsi que la régénération des plantations apporteront des résultats positifs dans le futur.

Attentif à la satisfaction de ses clients, le Groupe Chocolatier, au travers de ses différentes marques, veille à la constante amélioration de la qualité de ses produits. L'amélioration de la productivité et la croissance des différents réseaux de distributions restent le principal défi de 2024.

## 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

### CONSOLIDATION AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	<b>269,52</b>	249,51	219,45
Résultat net Groupe	<b>18,67</b>	19,16	14,33
EBITDA	<b>61,06</b>	60,07	53,44
Total bilan	<b>279,09</b>	- (1)	265,62
% de participation	<b>100%</b>	- (1)	100%

(1) En Septembre 2022, UBCM, la société détenant les participations dans le chocolat, a été légalement liquidée. Suite à la liquidation, les participations sont remontées en direct chez Compagnie du Bois Sauvage.

### Autres Participations Industrielles

#### UMICORE



**Umicore a pour stratégie d'être un leader inconteste en matériaux destinés à la mobilité propre et en recyclage, grâce à son offre technologique de produits et de procédés, associée à son approche en boucle fermée et à son approvisionnement durable. ([www.umicore.be](http://www.umicore.be)).**

Umicore a continué à générer des flux de trésorerie et des marges solides au cours d'une année difficile, tout en augmentant considérablement les investissements pour la croissance future.

Les revenus du groupe Umicore pour l'ensemble de l'année 2023 se sont élevés à d'EUR 3,9 milliards d'euros contre 4,2 milliards d'euros en 2022.

L'EBIT ajusté du Groupe s'est élevé à 674 millions d'euros et l'EBITDA ajusté à 972 millions d'euros, tous deux en dessous des niveaux de 2022, y compris un prix des platinoïdes de plus de 200 millions d'euros et des vents contraires en matière d'inflation.

Umicore a maintenu une forte marge d'EBITDA ajusté de 25 % en 2023, ce qui est tout à fait en ligne avec son Objectif RISE 2030 supérieur à 20 %.

#### UMICORE - COMPTES CONSOLIDÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus (hors métaux)	<b>3.876</b>	4.155	3.791
EBIT récurrent	<b>674</b>	865	971
Résultat net groupe	<b>385</b>	570	619
Fonds propres groupe	<b>3.661</b>	3.516	3.113
Total bilan	<b>9.966</b>	9.942	9.045
% de participation économique <sup>(1)</sup>	<b>1,64%</b>	1,64%	1,69%

(1) Hors détention actions propres par l'entreprise

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 857 millions d'euros, en hausse de 82 % sur un an, principalement tirées par les investissements pour exécuter les contrats sécurisés dans le carnet de commandes pour les matériaux pour batteries rechargeables.

Le cash-flow libre reste solide à 332 millions d'euros, malgré l'augmentation significative des dépenses en capital, rendue possible grâce à une concentration sur l'amélioration du fonds de roulement à l'échelle du Groupe. Endettement financier net légèrement augmenté à 1,3 milliard d'euros, ce qui se traduit par un ratio de levier de 1,30x l'EBITDA ajusté LTM.

#### Perspectives 2024

Depuis l'introduction de la stratégie 2030 RISE en juin 2022, Umicore a adapté sa structure d'organisation en l'alignant sur son ambitieux plan de croissance à l'horizon 2030. Comme annoncé précédemment, une nouvelle organisation a été mise en place pour accompagner la croissance attendue du secteur des batteries rechargeables.

Les business unit d'Umicore sont désormais regroupées en quatre, au lieu des trois groupes d'entreprises précédentes. La nouvelle segmentation reflète toujours les synergies importantes et les points communs caractéristiques, tout en mettant davantage l'accent sur les différentes activités de l'entreprise :

Matériaux de batterie, catalyse, recyclage et matériaux spécialisés

## BERENBERG BANK

**La Banque Berenberg est la plus ancienne banque privée d'Allemagne (1590) et la seconde plus ancienne banque du monde. ([www.berenberg.de](http://www.berenberg.de))**



Malgré un environnement de marché très difficile en 2023, la situation bénéficiaire de la Banque s'est glo-

balement stabilisée à un niveau légèrement supérieur. Cela souligne une fois de plus la durabilité du modèle économique de la Banque. La diminution des revenus de commissions provenant des opérations sur titres dans l'Investment Bank et dans Wealth and Asset Management a été largement compensée par une augmentation des revenus nets d'intérêts. Au total, le bénéfice net de la Banque pour l'année est stable à 55,4 millions d'euros et le rendement des capitaux propres reste bon par rapport au reste du secteur à 29 %.

L'adéquation des fonds propres est restée appropriée au cours de l'exercice écoulé et continue ainsi de dépasser largement les exigences réglementaires. Le patrimoine net et la situation financière restent en bon état, la solvabilité a été garantie à tout moment au cours de la période sous revue et la situation de liquidité reste confortable conformément aux exigences des autorités de surveillance bancaire.

En tant que banque tournée vers l'international et dotée d'un modèle commercial axé sur les services et constamment adapté aux exigences du marché, Berenberg estime qu'elle est bien placée pour continuer à réussir sur le marché à l'avenir.

## COMPTES NON-CONSOLIDÉS

(en millions EUR)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus commissions et intérêts nets	520	460	611
Actifs sous gestion (conso) (1)	37.684	38.500	44.800
Cost / income ratio	84%	79,0%	65,8%
Résultat net	44,7	55	170
Total bilan	6.665	7.700	6.400
% de participation	11,40%	11,40%	11,40%

(1) Total de Berenberg Group

## NOËL GROUP

**Société holding américaine, spécialisée dans l'extrusion de matériaux synthétiques et biosourcés et dans la transformation de mousses techniques et structurelles organisée autour de trois principaux pôles d'activité :**

**La société Nomaco Inc (filiale à 100 %) ([www.nomaco.com](http://www.nomaco.com)), incluant les joints d'expansion en mousse basse densité, les profils en mousse extrudée pour les marchés de l'emballage, de l'industrie du meuble, du sport et l'introduction de mousses spécialisées pour l'isolation phonique et thermique.**

**La société Herc LLC (filiale à 100 %) qui propose des solutions innovantes à partir de mousses structurelles comme alternatives avantageuses aux planches faites à base de bois. Cette technologie avec ses produits entièrement recyclable, présente l'avantage d'être beaucoup plus légère tout en offrant une résistante structurelle supérieure.**

**La société Vinventions SA ([www.vinventions.com](http://www.vinventions.com)), producteur et fournisseur le plus complet de solutions de fermeture de bouteilles et de services de conseil aux vignerons, présente sur cinq continents.**



## 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Nomaco a évolué positivement en 2023 aussi bien en chiffres d'affaire qu'en résultat opérationnel. Les nouveaux produits et nouvelles applications trouvent un excellent résonant dans leurs marchés et la société prévoit une croissance saine pour les années à venir.

Herc LLC a connu un recul de son chiffre d'affaires dû à une récession sérieuse dans le secteur des caravanes



Applications Nomaco et Herc

Magritte Holding (Vinventions) a clôturé 2023 avec des ventes nettes à EUR 163,5 millions, en légère progression par rapport à 2022 (+0.3%), principalement en raison de l'intégration pour une année complète de Federfin Tech SRL (Italie) acquise en juillet 2022. Sans cette acquisition, les ventes nettes auraient subi une réduction de l'ordre de -17.5%, principalement en raison de la mauvaise tenue des principaux marchés. En Europe, en raison d'une réduction importante de la consommation de vin et d'alcool, notamment due à la pression inflationniste sur les prix, et des niveaux importants de stocks chez les clients et distributeurs en début d'année, la consommation a marqué un recul de 15 à 20% en fonction des marchés. Les principaux reculs ont été observés en France et en Italie, les principales destinations pour Vinventions. L'activité aux USA a été affectée, d'une part par la poursuite de la réduction de la consommation de vin, et d'autre part par le succès croissant des capsules à vis. A ce titre Vinventions inaugurerait sa première usine de production de capsules à vis, située au Nord du Mexique et principalement destinée au marché nord-américain. Enfin, en Amérique du Sud, après des années de croissance, Vinventions a subi une légère réduction de volumes, en raison de la situation économique difficile et d'inflation extrême en Argentine et au Chili.

Cependant, grâce d'une part à la baisse des coûts de certaines matières premières et de l'énergie et, d'autre part, à des actions de réductions et de synergies de coûts, Vinventions assurera une légère croissance de son EBITDA. A ce titre, après la fermeture de l'usine Fuessgoenheim (Allemagne) fin 2022, dont la produc-

tion a été relocalisée en Italie, il a été procédé à la fermeture de l'usine de Zebulon (USA) dont la production de bouchons Nomacorc a été relocalisée dans la nouvelle usine mexicaine.



tion a été relocalisée en Italie, il a été procédé à la fermeture de l'usine de Zebulon (USA) dont la production de bouchons Nomacorc a été relocalisée dans la nouvelle usine mexicaine.

Dans un souci de meilleure intégration industrielle, Vinventions a acquis en 2023 la société Bao Metal (maintenant Vinventions Printing SRL), une société active dans l'impression lithographique de plaques en aluminium pour la production de capsules à vis et fournisseur stratégique de Federfin Tech en Italie.

En 2024, Vinventions sera, à nouveau, confronté à un marché difficile, frappé d'un manque de visibilité quant à son volume d'activité. Vinventions compte néanmoins sur le lancement de nouveaux produits, la poursuite des efforts de diversification vers de nouveaux marchés et sur le résultat généré par les projets et investissements clôturés en 2023 et 2024 pour assurer à nouveau une progression positive du résultat.



## Autres participations

### GALACTIC



Département Recherche et Développement Galactic-Bruxelles

Société belge, historiquement productrice d'acide lactique et de lactates utilisés dans la nourriture animale, l'industrie et la cosmétique. Ses marchés sont principalement l'Europe, la Chine et les Etats-Unis. Grâce à son expertise en fermentation, Galactic s'est diversifiée ces dernières années dans la production de solutions antimicrobiennes naturelles de plus en plus demandées par l'industrie alimentaire.

Sa matière première de base, le sucre, a plus que doublé de prix en 2023. Cette augmentation n'a pas pu être répercutée à ses clients et a donc eu un impact négatif sur sa rentabilité. Afin d'améliorer sa rentabilité, Galactic continuera à se concentrer de plus en plus sur ses produits à plus haute valeur ajoutée. Cette nouvelle gamme commencera à être vendue en 2024.

La société investira dans les années à venir afin d'augmenter ses capacités de production de produit de spécialité. Il s'agira, entre autre, d'investissements dans de nouvelles installations de séchage pour produire des ingrédients en poudre. L'organisation de l'entreprise a

aussi été revue pour assurer une meilleure coordination entre les différentes zones d'activité dans le monde.

### FUTERRO



Usine PLA en Chine

Futero est spécialisée dans la production de PLA, un bioplastique renouvelable produit à partir d'acide lactique, lui-même produit à partir de glucose. En 2023, ses deux usines chinoises (en partenariat avec BBKA Biotechnology) ont bien tourné et ont continué à être améliorées pour permettre la production de nouveaux grades de produits.

Grâce à ses bonnes propriétés, à la demande des consommateurs d'abandonner au plus vite l'usage des plastiques à base de carbone fossile (pétrole et gaz) et grâce aux nouvelles législations nationales qui poussent à agir dès maintenant, le marché du PLA connaît une croissance rapide à travers le monde. Les principales applications aujourd'hui sont dans l'emballage, les produits à usage unique, le textile, l'impression 3D et les composites.

Vu cette tendance de fond, Futero a décidé en 2022 de poursuivre sa croissance en développant un projet de construction d'une nouvelle usine. Le projet retenu est la construction d'une usine en France d'une capacité de 75.000 tonnes /an. Le dossier de concertation publique a été mené et conclu avec succès. Le travail d'engineering du projet a été poursuivi, les premiers contrats avec les fournisseurs ont été négociés. Une équipe de vente et de support technique à la vente ont été mises en place à Bruxelles pour initier le marché européen.

## 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Un processus de levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros a pris un peu de retard mais devrait pouvoir aboutir courant 2024. Cette levée de fonds permettra le financement d'une usine d'acide lactique d'une capacité de 130.000 tonnes/an couplée à l'unité de PLA d'une capacité de 75.000 tonnes/an. Le site sera également équipé d'une unité de recyclage du PLA, ce qui en fera la première bioraffinerie intégrée avec recyclage au monde. Son démarrage est prévu en 2027.

### YNSECT



Ferme verticale à Amiens, France

Ynsect est le leader mondial de la production de protéines et d'engrais naturels à base d'insectes.

En 2023, Ynsect a achevé la construction de son site phare Ynfarm à Amiens. Le site est divisé en deux activités : l'élevage de vers de farine et la transformation en produits finis. L'exploitation est elle-même divisée en trois unités : le premier petit couvoir sert de quarantaine pour recevoir les larves et les adultes du site existant en Bourgogne et a démarré en novembre 2022. La deuxième unité (unité de reproduction) a démarré en avril, où les œufs sont démultipliés. La troisième unité (unité de croissance) a démarré au cours de l'été, au cours de laquelle les œufs éclosent et les larves se démultiplient. Le premier cycle de vie complet des insectes, larve à larve, a eu lieu en novembre 2023, et la chaîne de traitement des excréments (engrais pour insectes) a démarré fin 2023, avec la première livraison à un client d'engrais qui a eu lieu en décembre 2023 (ci-dessous).



Livraison d'huile à un fabricant de nourritures pour animaux de niveau 1.



Premier chargement d'engrais à base de déjections livré en Décembre 2023

La société a finalisé une première tranche de Serie D d'EUR 160 millions en avril 2023 et a annoncé un nouveau plan visant à atteindre plus rapidement la rentabilité. Cela impliquait de se concentrer sur les marchés à marge plus élevée, comme ceux de l'alimentation pour animaux de compagnie et du soin des plantes, et de ralentir le rythme de développement d'autres fermes verticales à l'étranger, qui se feraient uniquement dans le cadre de co-entreprises afin de s'appuyer sur les forces et le réseau des partenaires locaux. L'optimisation des coûts impliquait également une réduction des forces de l'entreprise avec un plan volontariste qui a abouti avec succès fin 2023 à 32 départs au siège de Paris, et 35 départs à Ermelo où l'outil de production s'est arrêté et le site s'est recentré sur les activités de recherche et commerciales uniquement.

En matière de développement commercial, l'entreprise a commencé à livrer l'un des plus grands acteurs mondiaux du secteur avec son produit d'huile. La marque B2B d'aliments pour animaux Spÿng a été lancée pour accroître la visibilité d'Ynsect dans le secteur et accélérer le développement des ventes, avec des premiers mois positifs des différents salons ([www.spyng.pro](http://www.spyng.pro)). D'autres contrats d'achat ont été signés pour de nouveaux produits dans le secteur Plant Care.

L'entreprise se concentre en 2024 sur la montée en puissance de son site Ynfarm à Amiens (FR) avec une capacité d'insectes progressivement accrue, en poursuivant les livraisons d'engrais à ses clients et en commençant à livrer ses clients d'aliments pour animaux de compagnie au cours du deuxième trimestre, lorsque les quantités d'insectes seront suffisantes pour commencer à faire fonctionner les grandes lignes de traitement installées sur site.

La société prévoit de signer d'autres contrats d'achats commerciaux, principalement pour ses aliments humides pour animaux de compagnie. De nouveaux produits Plant care seront lancés suite aux approbations de marché attendues plus tard cette année en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en France.

La société vise à atteindre la rentabilité de la marge brute au niveau du site Ynfarm en 2024 puis le point mort du site en 2025.

Une deuxième tranche de série D est prévue au premier trimestre 2024 pour environ EUR 50 millions.

## MAASH



Atelier de recherche et développement (Bruxelles)

Fin 2023, Compagnie du Bois Sauvage a décidé de participer à l'augmentation de capital de la start-up Maash pour un montant d'EUR 0,5 million. Maash est une entreprise de biotechnologie belge fondée en 2021, qui se spécialise dans la production de protéines alternatives à base de champignons filamenteux, notamment la mycoprotéine LoCylia®. Le procédé de production repose sur une fermentation avancée, utilisant des hydrates de carbone provenant de déchets de l'industrie amidonnière.

LoCylia® se distingue par son empreinte environnementale réduite : elle nécessite 90% moins d'eau, utilise 99% moins de terres et génère 95% moins de CO2 que la protéine de bœuf. Sa texture et sa qualité sont préservées grâce à un processus de production unique, ce qui lui confère des caractéristiques comparables à celles de la viande.

LoCylia® présente une grande adaptabilité pour diverses formulations alimentaires, y compris les wholecuts et les produits transformés tels que les saucisses, les burgers et les chicken nuggets. En tant que protéine alternative, elle peut efficacement remplacer les protéines animales, offrant une option plus durable. De plus, LoCylia® est naturellement riche en protéines et en fibres, ce qui lui confère un profil nutritionnel complet.

Maash ambitionne de pénétrer le marché européen et d'atteindre une capacité de production annuelle de 100 000 tonnes d'ici 2035.

## NOOSA



Application du végétal au textile en passant par le PLA

Fin 2023, Compagnie du Bois Sauvage a décidé de participer à l'augmentation de capital de la start-up NOOSA pour un montant d'EUR 1 million. NOOSA est une société belge fondée en 2019, spécialisée dans la production et le recyclage de fibre textile à partir de PLA, un bioplastique renouvelable produit à partir d'acide lactique. La fibre NOOSA™ est 100% bio-sourcée et 100% recyclable, grâce à sa technologie brevetée NOOCYCLE™.

L'objectif de NOOSA™ est de proposer une fibre textile biosourcée et recyclable afin de réduire l'impact environnemental de l'industrie textile et revaloriser ses déchets. Grâce à ses nombreuses propriétés intrinsèques, cette nouvelle fibre assure confort et performance, ce qui lui permet d'être utilisée dans une variété d'applications allant de l'habillement aux produits techniques. En 2024, la société installera son unité de production pilote.

# 7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

## II. Principales participations immobilières

### En Europe

#### Eaglestone :

Le marché immobilier européen a été significativement impacté en 2023 par la hausse très rapide des taux d'intérêt décidée par la BCE. Cette politique drastique a eu pour effet de réduire significativement la capacité d'emprunt des ménages et d'augmenter les attentes de rendements immobiliers des investisseurs institutionnels ou privés. Ceci a eu comme effet un ralentissement des transactions immobilières.

Conjointement à cela, la résilience du télétravail et les habitudes prises pendant les périodes de confinement ont induit une réduction des besoins de superficies de bureaux. Néanmoins les entreprises se devant de respecter un agenda ESG dicté par la taxonomie européenne devront rapidement prendre des mesures afin de louer ou d'acquérir des immeubles de bureaux conformes aux nouvelles normes environnementales ce qui impliquera une augmentation de la prise en occupation d'immeubles de bureaux neufs à terme.

Tant d'un point de vue bureaux que logements, ce ralentissement a pour effet de raréfier la production par les promoteurs d'immeubles neufs ce qui réduira à terme l'offre globale et aura un impact inverse qu'espéré par les banques centrales sur les prix. Ceci explique en partie le maintien actuel des prix de vente de logements neufs au niveau de 2022 et impliquera une augmentation des loyers en bureaux ou en résidentiel.

Dans ce contexte difficile le groupe Eaglestone a bien résisté en terminant l'année avec un EBITDA d'EUR 34 millions.

De nombreuses mesures ont été prises dans le cours de l'année 2023 afin de maximiser la trésorerie et d'être dans une position confortable afin de faire face aux engagements du groupe.

Eaglestone est en effet bien diversifié avec plus de 120 projets immobiliers (700.000m<sup>2</sup>) répartis sur 3 pays (Belgique, Luxembourg et France) et plus de 30 villes dont Paris, Lyon, Bordeaux, Luxembourg, Bruxelles,... représentant un volume d'affaires futur de plus de EUR 3,5 milliards.

De plus le groupe Eaglestone est actif sur des segments porteurs comme les résidences étudiantes (12 %) et les hôtels en plus du logement (53 %) et des bureaux (18 %), ce dernier segment ayant fait l'objet de beaucoup de ventes au sein du groupe en 2022 ce qui permet de ne pas être trop impacté par la baisse du secteur.

Par ailleurs le groupe est également par le biais de sa filiale Cardinal Campus le 4<sup>ème</sup> opérateur gestionnaire de résidences en France (plus de 6.500 logements étudiants dans 55 résidences dans toute la France).

A titre d'exemples d'opérations remarquables de 2023, Eaglestone Belgique a pu céder au fonds ION son projet Twin Falls à Woluwe St Lambert.

Eaglestone Luxembourg a pu louer au groupe international CBRE la majorité des surfaces de son projet de bureaux PRISM dans le quartier de la Cloche d'Or de près de 5.000 m<sup>2</sup>. Le projet PRISM est développé en partenariat avec la Compagnie du Bois Sauvage.



Projet Prism (Lux)-- Eaglestone/CBS

Interconstruction (FR), filiale à 100 % d'Eaglestone, a pu mener avec succès de nombreuses ventes en bloc à des investisseurs institutionnels tels que la Caisse de Dépôt et de Consignations, des Caisses de Retraites, Hauts Seine Habitat.

Cardinal Promotion, filiale à 100 % d'Eaglestone, a pu entre autres céder à Créteil un de ses projets de plus de 500 unités de résidences étudiantes à des investisseurs privés et un bloc de logement à Swiss Life dans son projet emblématique Brazza à Bordeaux.

Le groupe Eaglestone emploie aujourd'hui 225 personnes et est confiant dans sa capacité à continuer sa croissance. Afin de protéger ses fonds propres et du fait d'un résultat net négatif de EUR 9,8 millions, le Groupe a décidé de ne pas verser de dividendes en 2023.

## Autres Projets Immobilier

**Fidentia BeLux Offices**, société immobilière active dans le secteur des bureaux et du résidentiel en Belgique et au Luxembourg, avec pour objectif, entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments acquis. Le fonds est maintenant totalement investi. Fin 2023, le fonds a dû revoir à la baisse les plus-values latentes constatées antérieurement sur base d'expertises.

**First Retail International 2 NV (FRI<sup>2</sup>)** est actif dans le développement de parcs d'activités commerciales en Europe. Le fonds est promu par Mitiska Reim ([www.mitiska-reim.com](http://www.mitiska-reim.com)). Ce fonds est rentré en période de désinvestissement et dans ce cadre a conclu d'importantes ventes d'actifs au Portugal, Belgique et Roumanie confirmant ainsi les plus-values latentes constatées les années antérieures.

### Mitiska European Real Estate Partners 3 NV (MERE<sup>3</sup>)

Ce fonds, dans lequel Compagnie du Bois Sauvage s'est engagée en 2022 à hauteur d'EUR 20 millions, également promu par Mitiska Reim, poursuit l'objectif de se concentrer sur l'accélération des opportunités dans l'immobilier de proximité à travers l'Europe, en ciblant les parcs de vente au détail et la logistique urbaine du dernier kilomètre. MERE<sup>3</sup> vise à tirer parti de la demande croissante de sites urbains intercalaires qui offrent des emplacements accessibles, des bâtiments abordables, une conception flexible et des solutions durables à un éventail croissant d'utilisateurs finaux.

**Praça de Espanha** est un projet immobilier en deux phases de construction pour un total de 280 appartements à Lisbonne (Portugal) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED). Le gros œuvre de la phase 1 du projet (140 logement) est bientôt achevé et plus de 60% des appartements sont vendus ou pré-vendus.

**Chmielna** est un projet immobilier développé en partenariat avec BPI (Groupe AvH) acquis en 2023. Il consiste en la construction de 243 appartements en plein centre de Varsovie (Pologne).

Le gros œuvre est en cours de construction et la moitié des appartements sont vendus ou pré-vendus.

## Aux Etats Unis d'Amérique

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Gotham City Residential Partner II, LP** LP en 2015. Celui-ci a racheté des immeubles à appartements dans l'Etat de New York en vue de leur rénovation. Un changement de législation et la hausse des taux à impacté négativement ce fonds qui est aujourd'hui en période de désinvestissement.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Sentinel National Urban Residential Partner I, LP** avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds, qui est opéré par le même « General Partner » que Gotham City Residential Partner II, vise à racheter des immeubles à appartements dans des grandes villes aux USA en vue de leur rénovation. Quelques opérations de désinvestissement ont été opérées avec succès en 2023.

En octobre 2010, Surongo America, Inc. a souscrit à la création du Partnership **Zeb Land, LLC** (voir note 7). Zeb Land, LLC a acquis en novembre 2010 le bâtiment de production de Nomaco (filiale de Noël Group) et le lui loue en vertu d'un bail d'une durée de 10 ans renouvelable. En 2014 le Partnership a acheté 50 ha de terrains proches de son implantation et y développe des surfaces industrielles et commerciales.

Le Partnership **Corc LLC** (voir note 7) a comme seul actif un bâtiment de production loué à Nomacorc.

**Compagnie du Bois Sauvage** détient en propre plusieurs biens immobiliers :

- Les immeubles du site du siège et du Treurenberg (3.000 m<sup>2</sup> de bureaux, 2.000 m<sup>2</sup> de logements et 70 m<sup>2</sup> de commerces).
- Diverses autres surfaces et terrains en provinces de Liège et de Hainaut.
- Un appartement au Luxembourg (100 m<sup>2</sup>).

## III. Trésorerie consolidée

Au 31 décembre 2023, la trésorerie du Groupe est constituée de cash et d'équivalent en trésorerie à hauteur d'EUR 46,3 millions. Les positions titres en portefeuille s'élevaient à EUR 11,5 millions. L'ensemble des positions est destiné à être réalisé au mieux en fonction des besoins et se compose comme suit :

Action - Valeur de marché au	31/12/2023	31/12/2022
en EUR 1.000		
Ageas (*)	N/A	5.177
Syensqo	4.242	0
Solvay	1.248	4.251
BNP Paribas-Fortis	2.931	2.142
Engie	1.910	1.606
Orange Belgium	540	690
AB Inbev	584	563
	<b>11.455</b>	<b>14.429</b>

(\*) Ageas est repris en 2023 en participation à juste valeur à travers le résultat.

## 8. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

A notre connaissance,

- i) les états financiers, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Compagnie du Bois Sauvage et des entreprises comprises dans la consolidation,
- ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des événements importants et des transactions significatives intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée Compagnie du Bois Sauvage.

Le 6 mars 2024

Président  
Hubert Olivier

Directeur Général  
Benoit Deckers

## 9. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

Chaque année, le Conseil a proposé d'augmenter régulièrement la rémunération du capital. L'objectif est, pour autant que les résultats le permettent, de majorer le dividende, année après année. Il importe de concilier les deux points de vue :

- le renforcement des moyens de la Société,
- la rémunération du capital.

Le Conseil proposera à l'assemblée des actionnaires de distribuer un dividende brut d'EUR 8,20 pour l'exercice 2023.

### RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

	EUR
Le résultat de l'exercice s'élève à	651.149.834,22
Auquel s'ajoute / se déduit	
- le résultat de la période	-14.118.489,63
<b>Pour constituer le bénéfice réparti</b>	<b>637.031.344,58</b>
Nous vous proposons d'affecter :	
- à la réserve légale	
- aux autres réserves	
- aux réserves indisponibles pour actions propres	2.627.467,98
- à la distribution d'un dividende brut d'EUR 8,20	13.599.773,80
- à l'annulation du dividende brut sur actions propres de l'année précédente (*)	-28.936,00
- aux actions propres au 31/12/2023	-42.795,80
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	82.185,38
<b>Report à nouveau</b>	<b>620.793.649,22</b>

(\*) Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre (s'il y en a) n'ont pas droit au dividende.

Si vous approuvez ces propositions, le dividende d'EUR 8,20 brut sera payé le 6 mai 2024 aux actionnaires.

Le titre Compagnie du Bois Sauvage sera coté ex-dividende à dater du 2 mai 2024 pour un paiement le 6 mai 2024.

Après répartition, les fonds propres comptables de la Société s'élèveront à EUR 788.399.892,85.



## 10. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Au 31 décembre 2023, le capital social est fixé à EUR 84.410.825, représenté par 1.658.509 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant chacune 1/1.658.509 ème du capital social (voir la note 15 pour plus de détail).

Chaque part sociale donne droit à une voix, sans préjudice aux dispositions du CSA.

Le capital pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision d'une assemblée générale statuant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles parts sociales du même type que les parts sociales existantes ou de parts sociales jouissant d'autres droits ou représentant une quotité différente du capital social, ces parts sociales pouvant être libérées, soit en numéraire, soit au moyen de réserves de la Société, soit par des apports en nature.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prescrites pour les modifications aux statuts, la souscription des parts sociales émises contre espèces sera réservée à titre irréductible aux actionnaires anciens, au prorata de leur part dans le capital social au moment de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure, aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau, à des conditions à fixer par lui, par un ou plusieurs garants, à charge pour ces derniers, si l'assemblée n'en décide autrement, d'offrir aux porteurs de parts sociales anciennes de leur rétrocéder les parts nouvelles à titre irréductible.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021 a renouvelé pour une période de 5 ans l'autorisation du 24 avril 2013 donnée au Conseil d'administration d'acquiescer conformément aux articles 7 :215 et 7 :221 du CSA, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

La structure de l'actionariat est détaillée à la section 5.7.2.

# 11. MÉTHODE DE VALORISATION POUR LE CALCUL DE LA VALEUR INTRINSÈQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2023

La valeur intrinsèque, avant répartition, de l'action Compagnie du Bois Sauvage a été calculée à la date du 31 décembre 2023. (voir aussi notes 5, 8 et 13)

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée en interne par référence à l'actualisation des loyers futurs. La valorisation par un expert indépendant se base principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché) et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).
- Il a été tenu compte du cours de bourse au 31 décembre 2023 pour la valorisation des sociétés cotées.
- Les principales participations non cotées ont été valorisées comme suit :
- La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25 % est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci

s'ajoute une décote de 16 % pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante.

- Le Groupe Chocolat a fait l'objet d'une évaluation interne sur base d'une moyenne des résultats 2022 et 2023 et du business plan à 3 ans. Les méthodes utilisées sont le DCF (basé sur des chiffres hors IFRS 16) et les multiples de sociétés comparables (multipliés par la moyenne des comptes du résultat de la société sur les deux dernières années). Une décote de 15 % est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité des participations.
- Les autres sociétés non cotées ont été valorisées, en l'absence de méthode fiable, sur base de leur actif net comptable social ou consolidé (IFRS si disponible) ou maintenue au coût.
- Il n'a pas été calculé d'impôt de liquidation.
- Il n'a pas été tenu compte d'un passif social éventuel.
- Il n'a pas été tenu compte d'autres risques ou passifs que ceux dont les Etats financiers consolidés font état.

## Mise en garde :

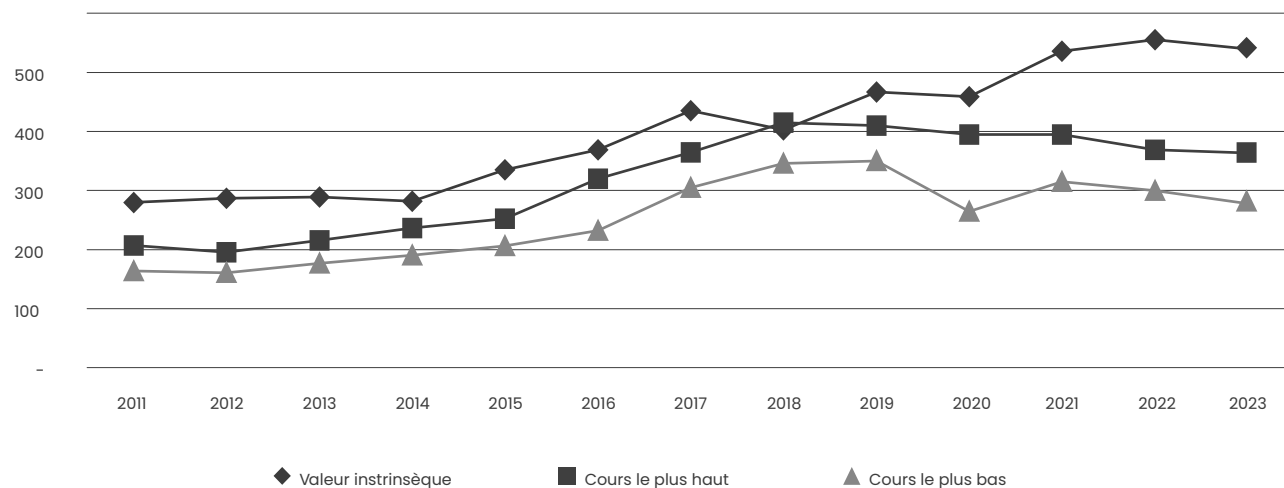
Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions ordinaires de la Société.

L'évolution de la valeur intrinsèque par action est la suivante

## L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE PAR ACTION EST LA SUIVANTE

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur intrinsèque « in the money »	<b>541,97</b>	557,58
Valeur intrinsèque « fully diluted »	<b>541,97</b>	557,58

## EVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE « FULLY DILUTED »



◆ Valeur intrinsèque

■ Cours le plus haut

▲ Cours le plus bas

# 12. INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE ET LEXIQUE

## **Valeur intrinsèque :**

La valeur intrinsèque correspond aux capitaux propres consolidés corrigés de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des participations consolidées globalement. Mise en garde : Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions de la Société (voir aussi le point 11). La valeur intrinsèque par action a été calculée hors actions propres.

## **La valeur intrinsèque « in the money » :**

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice des warrants et options dans le cas où le prix de conversion ou d'exercice est inférieur au cours de bourse.

## **La valeur intrinsèque « fully diluted » :**

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice de l'ensemble des warrants et options en circulation.

## **EBITDA :**

L'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation et se calcule en ajoutant au « Résultat opérationnel » les « Amortissements, pertes de valeur et provisions ».

## **Trésorerie consolidée :**

La trésorerie consolidée est la somme des « Autres actifs courants et non-courants » de trésorerie (voir note 9), des « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » et de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

## **Endettement net consolidé hors IFRS 16 / Excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 :**

L'endettement net consolidé hors IFRS 16 (si négatif) / excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 (si positif) est la trésorerie consolidée de laquelle on soustrait les « Emprunts » courants et non-courants.

## **Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations :**

Le résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations est la différence entre les « Produits opérationnels » (ventes, intérêts et dividendes, produits locatifs et autres produits) et les « Charges opérationnelles » (approvisionnements, frais de personnel, amortissements, pertes de valeur, provisions, charges financières et autres charges) augmentée de la « Part dans le résultat des participations mises en équivalence ».

# 13. PERSPECTIVES 2024

## **Evénements post clôture, projets et perspectives**

---

Les événements postérieurs à la clôture sont repris en note 30.

Depuis le 31 décembre 2023, Compagnie du Bois Sauvage a encaissé EUR 5,5 millions de retour en capital et plus-values de son investissement dans FRI 2.

Il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation.

Compagnie du Bois Sauvage continue à être attentive à toute proposition qui pourrait renforcer ses axes stratégiques.

# 14. CALENDRIER FINANCIER

## Calendrier financier

---

<b>Date de détachement du dividende (ex-date) :</b>	2 mai 2024
<b>Date d'enregistrement du dividende (record date) :</b>	3 mai 2024
<b>Paiement du dividende :</b>	6 mai 2024
<b>Résultats semestriels :</b>	02 septembre 2024
<b>Résultats annuels :</b>	début mars 2025
<b>Assemblée générale :</b>	quatrième mercredi du mois d'avril

## 15. MÉCÉNAT

Poursuivant sa ligne de conduite en matière de mécénat culturel, Compagnie du Bois Sauvage est intervenue dans le sponsoring de l'association sport2be qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes à travers le sport.

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

## 16.1. Informations non financières

Compagnie du Bois Sauvage, dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, est légalement tenue d'établir une Déclaration d'informations non financières (la Déclaration) dans le cadre de son rapport de gestion sur les comptes consolidés. C'est ainsi que la présente Déclaration est établie, conformément aux dispositions de l'article 3 :32 du Code des Sociétés et Associations (CSA).



La préparation de cette Déclaration a été établie en utilisant le référentiel des Objectifs de Développement Durable (SDGs) des Nations Unies. Compagnie du Bois Sauvage a décidé de rapporter principalement sur les deux objectifs suivants : Objectif 8 – Travail décent et croissance économique et Objectif 12 – Consommation et production durables.

Il est à noter également que Compagnie du Bois Sauvage rentre dans le champ d'application de la Directive (EU) 2022/2464 du parlement Européen et du Conseil du 14 décembre 2022 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou CSRD). Cette directive s'inscrit dans la continuité de la directive NFRD (Non Financial Reporting Directive) qui s'appliquait déjà à la Compagnie du Bois Sauvage.

Cette directive est entrée en vigueur le 5 janvier 2023 et doit être transposée en droit belge pour le 6 juillet 2024. Pour la Compagnie du Bois Sauvage, le premier reporting en matière de durabilité portera sur l'exercice 2024 (rapport annuel 2024).

### 16.1.1. Description Générale

La présente Déclaration contient les informations non financières concernant la société Compagnie du Bois Sauvage elle-même et les sociétés qu'elle contrôle. Par ailleurs, certaines sociétés dans lesquelles Compagnie du Bois Sauvage détient une participation importante sont tenues de faire elles-mêmes leurs propres déclarations d'informations non financières.

La structuration de l'évolution des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO.

Compagnie du Bois Sauvage a pour volonté de se concentrer sur un nombre limité de participations, pour se réserver non seulement les moyens nécessaires à leur développement, mais aussi pour porter toute l'attention que demande ce développement, tant au niveau industriel, notamment dans le respect de l'environnement, qu'au niveau humain, dans le respect des personnes.

De manière croissante, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante de la politique de développement du Groupe. Pour plus de détails concernant les activités du Groupe, voir point 7 de ce rapport.

### 16.1.1.1 Responsabilités

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de Compagnie du Bois Sauvage examinent et approuvent les orientations stratégiques en matière de développement durable de la Société et participent à la prise de décision des participations grâce à leur présence au sein des Conseils d'administration de celles-ci.

Le Comité d'Audit et de gestion des risques revoit et évalue, sur une base annuelle, les risques propres à Compagnie du Bois Sauvage, y compris l'évaluation spécifique des risques ESG.

### 16.1.1.2 Périmètre d'application du rapport

Les informations non financières décrites ci-dessous s'appliquent principalement au siège Compagnie du Bois Sauvage ainsi qu'à ses participations contrôlées, à savoir Neuhaus, Jeff de Bruges et Artista. Pour les informations relatives aux participations minoritaires, il faut se référer à leurs propres analyses et reporting ESG présents sur leur site internet.

### 16.1.1.3 Définition des risques

Dans chacune des participations du Groupe ou pour toute future participation, une réflexion en matière de risque ESG est établie. Ce risque est défini comme tout évènement négatif potentiel (au niveau financier, juridique ou réputationnel) pouvant résulter de l'impact d'une entreprise sur l'environnement naturel, sur les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise



# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

ou des défaillances dans sa structure de gestion. Pour chacune des catégories (environnement, social/personnel, droits de l'homme, et lutte contre la corruption), Compagnie du Bois Sauvage a défini le risque le plus important ainsi que les indicateurs clés permettant le calcul de son évolution.

- **risque environnemental/changement climatique** : les risques principaux sont la traçabilité et l'approvisionnement en fèves de cacao et autres matières ainsi que les énergies nécessaires à la production et au commerce de chocolat. De ce fait, Compagnie du Bois Sauvage et le pôle Chocolat sont attentifs à une baisse de consommation énergétique et plus particulièrement à une réduction de la consommation électrique au sein des sièges sociaux de Compagnie du Bois Sauvage, Neuhaus et Jeff de Bruges ainsi que sur leurs sites de production/distribution. L'emballage fait également l'objet d'un suivi au niveau du Groupe. Enfin, la traçabilité des fèves de cacao est un sujet essentiel pour le Groupe et est donc présente en tant qu'indicateur clé.
- **risque social/personnel** : les risques principaux liés à cette catégorie sont les risques réputationnels et de rétention des employés. Dès lors, un point d'attention au niveau du Groupe est porté à la diversité hommes/femmes (surreprésentation au niveau féminin) et l'adaptation du temps de travail de chaque employé.
- **risque relatif au respect des droits de l'homme** : en raison de l'activité importante du Groupe liée à la production de chocolat, une attention particulière

est portée au respect des droits fondamentaux des employés tels que mentionnés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ceux-ci sont principalement liés aux conditions de santé et de sécurité, à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants et au respect de la vie privée.

- **risque relatif à la lutte contre la corruption** : Une attention particulière est portée à la divulgation de données confidentielles, au délit d'initié, à la fraude et au blanchiment d'argent.

## 16.1.1.4. Analyse de double matérialité

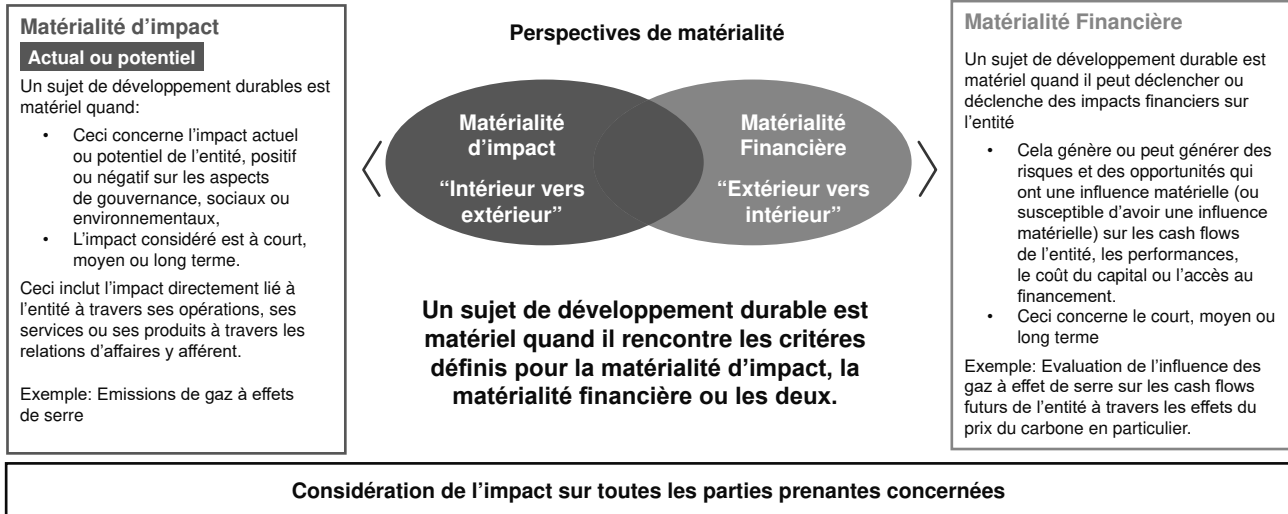
### Objectifs et Contexte

Comme indiqué précédemment, Compagnie du Bois Sauvage rentre dans le champs d'application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui vient d'être adoptée par l'Union Européenne.

Tenant compte de l'engagement de Compagnie du Bois Sauvage pour les investissements durables et anticipant ainsi les exigences plus détaillées de la CSRD, une analyse de double matérialité a été finalisée pour les entités contrôlées directement par Compagnie du Bois Sauvage y inclus Neuhaus, Jeff de Bruges et Artista.

Cette analyse de double matérialité a été établie sur base des normes de reporting 'European Sustainability Reporting Standard' (ESRS) édictées par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group).

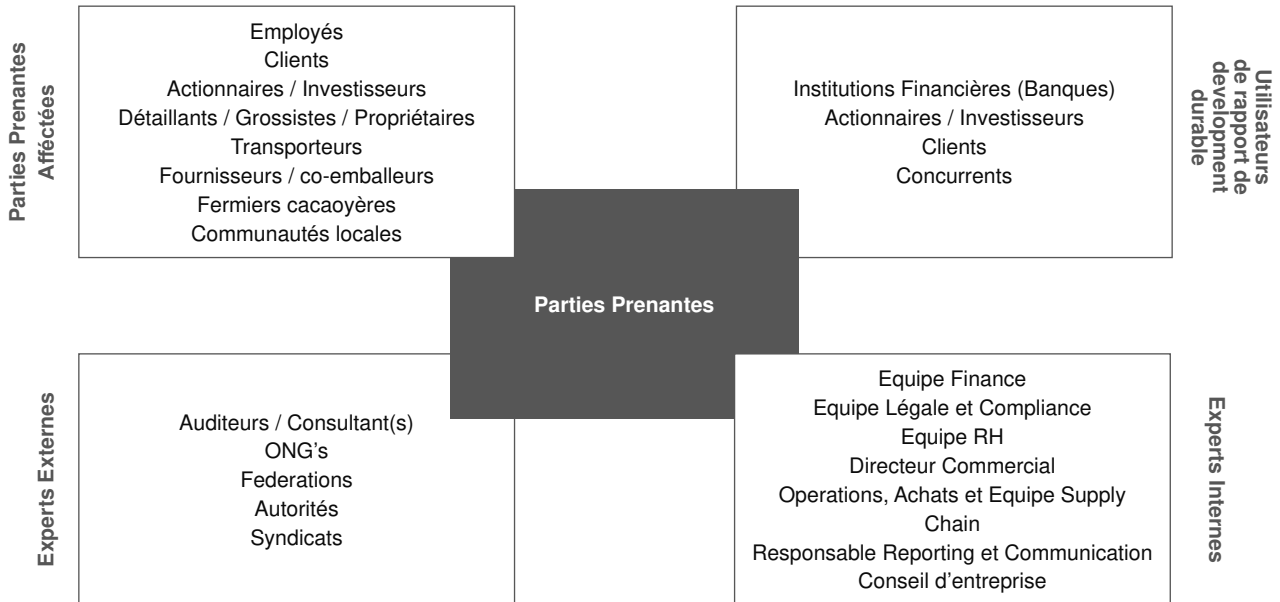
Vous pouvez trouver ci-dessous le schéma qui synthétise les critères utilisés.



**Processus d'évaluation**

Les sujets matériels ont été évalués sur la base des lignes directrices établies par la CSRD et les meilleures pratiques dans l'industrie.

Une identification des différentes parties prenantes externes a été établie sur la base des informations disponibles et des nombreuses interactions avec ces parties prenantes.



# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Nous avons également réalisé une analyse de la chaîne de valeur en amont et en aval afin de nous assurer que tous les sujets matériels ont bien été couverts.

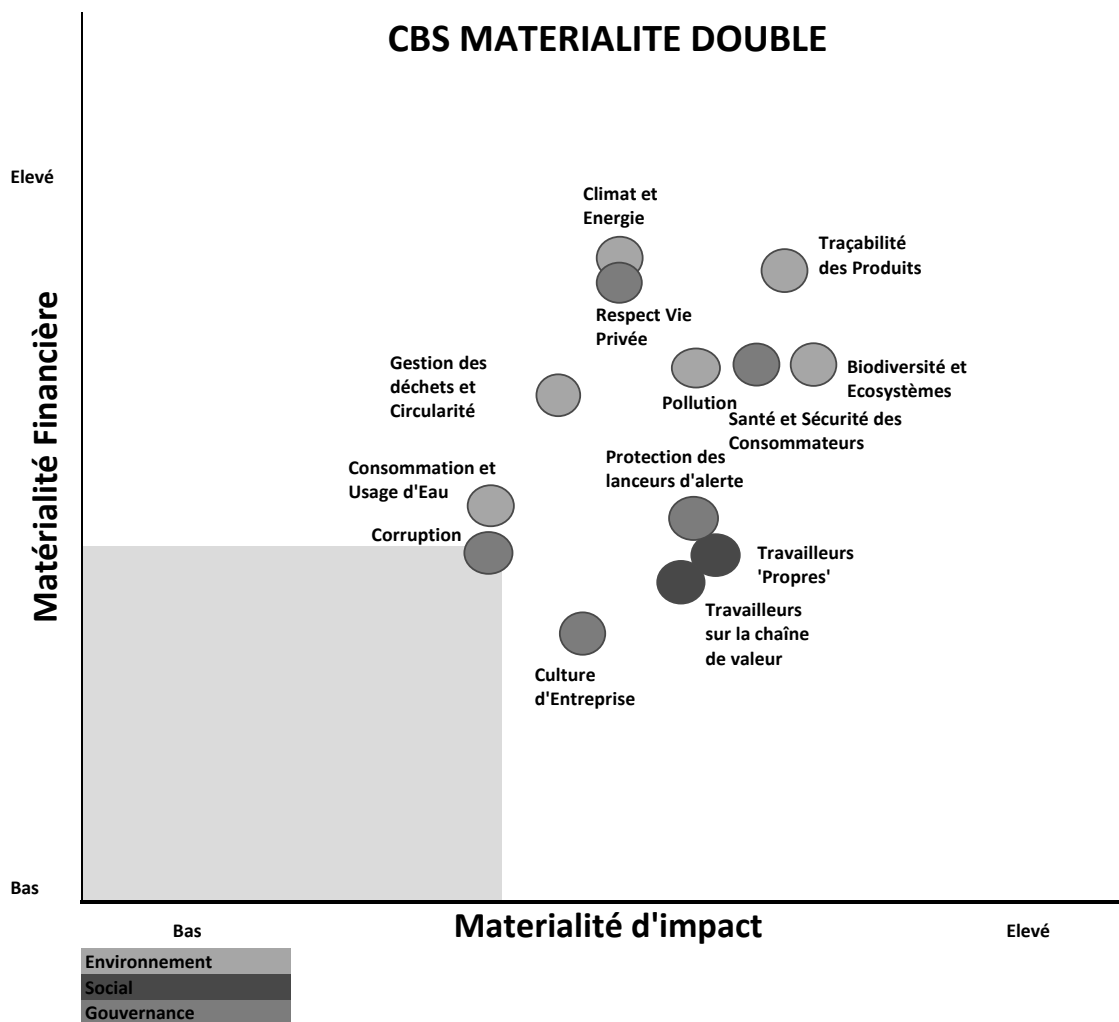
Sur base de la probabilité de l'événement et la magnitude ou la sévérité de l'impact, la matérialité financière et d'impact des différents sujets a été déterminée pour les filiales contrôlées.

Au niveau de Compagnie du Bois Sauvage, en plus des sujets déjà identifiés, les sujets spécifiques relatifs à la gouvernance ont été intégrés.

Pour l'ensemble de ces sujets matériels, l'impact ainsi que les risques et les opportunités ont été identifiés.

Cette évaluation a fait l'objet d'une revue par le Comité d'audit et de gestion des risques et d'une validation par le Conseil d'administration en décembre 2023.

Vous pouvez trouver ci-dessous le résultat de cette analyse de double matérialité.



Dimension	Thèmes de développement Durable	Description - Contenu
Environnement	<b>Climat et Energie</b>	le changement climatique, les émissions de gaz à effets de serre et les consommations d'énergie.
	<b>Traçabilité des Produits</b>	la capacité à tracer l'origine, les mouvements et les manipulations des matières premières, de l'emballage et des produits finis.
	<b>Pollution</b>	la pollution de l'eau, de l'air et des sols associée à la production et sur la chaîne de valeur du chocolat.
	<b>Biodiversité et Ecosystèmes</b>	l'exploitation et l'usage des sols, le respect de la biodiversité, la reforestation et l'agroforesterie.
	<b>Gestion des déchets et Circularité</b>	l'utilisation des matières premières et de l'emballage requis pour la production du chocolat y inclus leur recyclabilité.
Social	<b>Consommation et Usage d'Eau</b>	les consommations et l'utilisation d'eau pour la production de chocolat et de ses matières premières.
	<b>La Force de travail</b>	la sécurité et le bien-être des travailleurs ainsi que la diversité, l'inclusion, la formation et le développement des travailleurs.
Gouvernance	<b>Les Travailleurs sur la chaîne de valeur</b>	un revenu et niveau de vie décent pour les travailleurs sur la chaîne de valeur, le respect des droits de l'homme (y inclus le travail des enfants).
	<b>Corruption</b>	la corruption de fonctionnaires publics ou d'entreprises privées dans l'exécution de leur mission.
	<b>Protection des chasseurs d'alerte</b>	l'établissement de pratique et de procédures de lanceurs d'alerte.
	<b>Protection de la vie privée</b>	le respect des règles associées au respect de la vie privée y inclus principalement le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
	<b>Culture d'entreprise</b>	l'ensemble des éléments de gouvernance qui permettent de structurer la culture d'entreprise.

### Prochaines étapes

L'analyse de double matérialité finalisée en 2023 a permis d'identifier les priorités y inclus l'empreinte carbone des opérations, la traçabilité de nos produits ainsi que le bien-être de nos travailleurs et des travailleurs sur nos chaînes de valeur.

Le suivi des indicateurs clés de performance associé à ces différents sujets est mis en place pour 2024 et sera intégré à nos indicateurs clés de performance inclus dans la section ci-dessous.

Cette analyse de double matérialité fera l'objet d'une mise à jour chaque année.

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

## 16.1.1.5 Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance sont résumés ci-dessous. Une explication plus détaillée des indicateurs se retrouve également dans les points 16.1.2 à 16.1.5. A noter que pour certaines années, une mention N/A (non applicable) est spécifiée, afin d'indiquer qu'une donnée n'est pas disponible ou que le KPI ne s'applique pas à l'entité concernée.

### Environnement

	Objectif	2023	2022	2021	2020
Consommation électrique au siège social (en kWh)					
CONSOMMATION	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 16.1.2. <b>16.750</b>	13.240	14.857	16.186
	Neuhaus	Voir 16.1.2. <b>5.897.000</b>	5.928.000	5.756.000	5.601.000
Consommation électrique au niveau de l'usine par kg de praline (en kWh/kg)					
	Neuhaus	Voir 16.1.2 <b>1,14</b>	1,18	1,34	1,09
Pourcentage de plastique dans l'emballage par marque (%)					
	Jeff de Bruges	<b>7%</b>	7%	8%	8%
	Neuhaus	<b>12%</b>	10%	N/A	N/A
Pourcentage de plastique recyclable par rapport au pourcentage de plastique total					
EMBALLAGE	Jeff de Bruges	95% <b>90%</b>	57%	55%	51%
	Neuhaus	100% <b>40% (*)</b>	34%	17%	0%
Pourcentage de papier dans l'emballage par marque					
	Jeff de Bruges	<b>84%</b>	71%	70%	69%
	Neuhaus	<b>84%</b>	87%	N/A	N/A
Pourcentage de papier eco-responsable (FSC/PEFC) par rapport au pourcentage de papier total					
	Jeff de Bruges	95% <b>90%</b>	62%	60%	57%
	Neuhaus	100% <b>40%</b>	24%	12%	0%
Utilisation de fèves de cacao issues du commerce équitable					
TRACABILITE	Jeff de Bruges	100% <b>90%</b>	90%	90%	80%
	Neuhaus	100% <b>94%</b>	95%	95%	95%

### Social

Pourcentage de femmes au sein de l'entreprise					
SOCIAL	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 16.1.3. <b>50%</b>	40%	40%	40%
	Jeff de Bruges	Voir 16.1.3. <b>82%</b>	84%	84%	84%
	Neuhaus	Voir 16.1.3. <b>60%</b>	61%	62%	62%
Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 16.1.3. <b>45%</b>	40%	52%	52%
	Jeff de Bruges	Voir 16.1.3. <b>32%</b>	33%	33%	32%
	Neuhaus	Voir 16.1.3. <b>20%</b>	25%	26%	26%

(\*) Ceci inclus les activités de production et de distribution de Neuhaus (seul la distribution pour JdB)

**Gouvernance**

	Objectif	2023	2022	2021	2020
Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration					
Compagnie du Bois Sauvage	33%	<b>44%</b>	29%	29%	29%
Jeff de Bruges	33%	<b>50%</b>	50%	50%	50%
Neuhaus	33%	<b>25%</b>	25%	25%	25%
Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration					
Compagnie du Bois Sauvage	43%	<b>56%</b>	43%	57%	57%
Jeff de Bruges	N/A	<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
Neuhaus	50%	<b>50%</b>	50%	50%	50%
Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit et de gestion des risques					
Compagnie du Bois Sauvage	50%	<b>67%</b>	67%	67%	67%
Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité de nomination est rémunération					
Compagnie du Bois Sauvage	50%	<b>67%</b>	67%	67%	67%
Respect de la Charte des droits de l'homme					
Compagnie du Bois Sauvage	100%	<b>100%</b>	100%	100%	100%
Jeff de Bruges	100%	<b>100%</b>	100%	100%	100%
Neuhaus	100%	<b>100%</b>	100%	100%	100%
Travail des enfants					
Ecuadorcolat	0%	<b>0%</b>	0%	0%	0%
Chaque employé et administrateur a accès à la Charte de Corporate Gouvernance et au Code de conduite interne en matière de transactions privées					
Compagnie du Bois Sauvage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Jeff de Bruges	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Neuhaus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**16.1.2 Environnement – Investissements Durables**

Le processus d'investissement de Compagnie du Bois Sauvage est caractérisé par une analyse approfondie des dossiers d'investissement. L'objectif d'une nouvelle participation est la création de croissance durable à long terme. Afin d'atténuer les risques ESG mentionnés au point 16.1.1.3, Compagnie du Bois Sauvage applique une politique d'exclusion de certains types d'activités présentant un risque important en matière de durabilité. Les entreprises actives dans les secteurs suivants ne sont pas considérées lors de potentielles prises de participation en direct par Compagnie du Bois Sauvage :

- Armement : l'ONG Internal Campaign to Ban Landmines - Cluster Munition Coalition a établi une liste d'entreprises actives dans la production d'armement controversé.
- Charbon : les entreprises inscrites sur la Global Coal Exit List.
- Entreprises dont l'activité est controversée (tabac, etc).

**Environnement  
Energie**

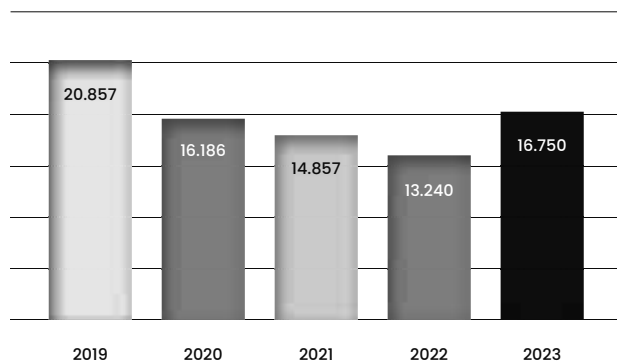
En tant que société holding, la société mère Compagnie du Bois Sauvage n'exerce aucune activité propre de production ou de distribution, tandis que son équipe opérationnelle est réduite.

Une attention particulière est portée au niveau du siège et du pôle chocolat pour réduire les consommations énergétiques et l'empreinte carbone.

Au niveau du siège, des diminutions significatives ont été enregistrées ces dernières années (comme indiqué dans le schéma 1 page suivante) grâce au passage aux LEDs, à l'investissement dans un système de chaudières à condensation à rendement élevé et l'implémentation du télétravail partiel depuis 2020. L'augmentation enregistrée sur 2023 est principalement due à la mise en place de bornes de chargement électrique pour les véhicules des employés.

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

SCHÉMA 1 – COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE :  
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU SIÈGE SOCIAL EN KWH



Au sein du pôle chocolatier, la priorité est donnée chez Neuhaus et Jeff de Bruges à la réduction à la fois de l'empreinte énergétique et de l'utilisation de ressources non renouvelables sur l'ensemble de la chaîne de valeur avec pour objectif de réduire les coûts et préserver l'environnement.

Ainsi des actions ont été prises au niveau de la gestion des installations et de la mobilité avec pour objectif de favoriser la mobilité verte et les habitudes de travail durable.

Au niveau des bâtiments, des investissements ont été réalisés au niveau de l'isolation des toits et des panneaux solaires ont été installés. Un audit énergétique a aussi pu être finalisé en 2023 afin d'optimiser l'empreinte énergétique pour les années à venir.

Au niveau du process de production, une transition est en cours vers l'utilisation de réfrigérants durables, la réutilisation de l'eau ainsi que la diminution des pertes.

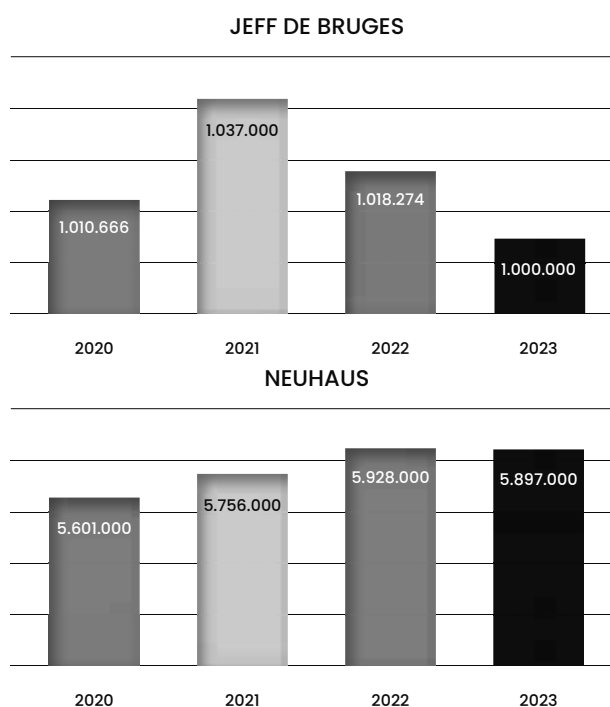
Enfin, au niveau du transport et des magasins, des actions ont été prises pour optimiser les charges de transport, réduire les transports internationaux et poursuivre le verdissement du réseau commercial de distribution.

Au niveau de Jeff de Bruges, les mêmes objectifs de réduction de l'empreinte énergétique sont poursuivis. Ainsi des investissements ont été réalisés dans des panneaux

solaires afin de produire 1/3 de l'énergie consommée, le raccordement est prévu pour fin janvier 2024. Le siège a aussi été réaménagé et l'isolation intérieure a été améliorée. Les gros matériels et bureaux remplacés ont été recyclés. Au niveau de la mobilité, la politique d'acquisition de véhicules électriques a été renforcée : à l'achat, un véhicule sur 2 est électrique ou hybride.

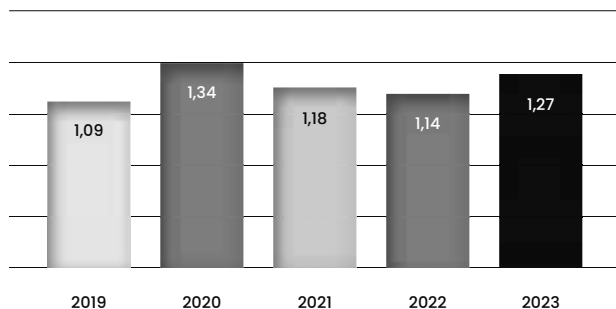
L'évolution de la consommation électrique indiquée dans le schéma 2 ci-dessous reflète l'implémentation de ces actions.

SCHÉMA 2 – NEUHAUS ET JEFF DE BRUGES :  
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU SIÈGE SOCIAL  
(ET DU SITE DE PRODUCTION CHEZ NEUHAUS) EN KWH



L'amélioration de l'efficacité énergétique se mesure à l'évolution de la consommation par kg de pralines produite comme indiqué dans le schéma 3 (page suivante). L'augmentation enregistrée sur 2023 est principalement liée à la diminution de la production de pralines ainsi que l'électrification du parc de voitures.

**SCHÉMA 3 – NEUHAUS : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE  
AU NIVEAU DE L'USINE EN KWH/KG DE PRALINES  
NEUHAUS**



Une empreinte carbone sera réalisée pour le siège et l'ensemble du pôle chocolat sur la première moitié de l'année 2024.

### **Emballage**

Au niveau de la vente de produits de Neuhaus et Jeff de Bruges, l'emballage est un point central et un des piliers de la politique de développement durable. L'objectif est de consommer moins et plus propre. Depuis 2020, un travail important a été entamé afin d'utiliser des emballages carton issus de forêts gérées durablement. Ces emballages sont facilement reconnaissables car portant le logo PEFC (Programme for Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council) qui sont des programmes de reconnaissance des certifications forestières, délivrés par une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif et qui promeut une gestion forestière écologiquement appropriée socialement bénéfique et économiquement viable.

Un autre effort important est fait sur les emballages plastiques qui représentent une part importante dans l'activité des chocolatiers tant pour la vente que pour le conditionnement. L'enjeu principal est de supprimer les déchets à usage unique et d'informer au mieux le consommateur en matière de recyclage.

Chez Neuhaus, 84 % des emballages sont en papier et il reste un pourcentage de 12 % de plastique. L'objectif est de supprimer complètement le plastique en éliminant les éléments d'emballage non nécessaires tout en visant l'harmonie entre la présentation d'emballage de luxe et la nécessité de respect de l'environnement. Ainsi, l'ensemble des sacs plastiques ont été remplacés dans les magasins et le pourcentage de plastique dans les emballages significativement réduit.

Neuhaus vise également à augmenter le taux de recyclage et de réutilisation de l'emballage à travers le développement du concept de 'hosting box'.

Enfin, toujours dans le but de réduire son impact, Neuhaus continue d'innover et a lancé en 2023 le ballotin 'planet friendly' encore plus respectueux de l'environnement et des plans sont en place pour implémenter 100 % de PET recyclable et tendre vers 95 % de papier/boîtes d'emballage certifiés FSC (Forest Stewardship Council).



*Ballotin planet friendly*

L'enjeu pour Jeff de Bruges est de faire en sorte que tous les papiers/cartons soient recyclables. Le choix de changer d'approvisionnement pour les sacs magasins a permis une recyclabilité totale en se recentrant en particulier sur des approvisionnements locaux. Ainsi, tous les sacs Jeff de Bruges sont devenus totalement FSC en 2023. En outre, le besoin de papier a pu aussi être réduit de plus de moitié grâce à différentes actions entreprises avec les magasins.

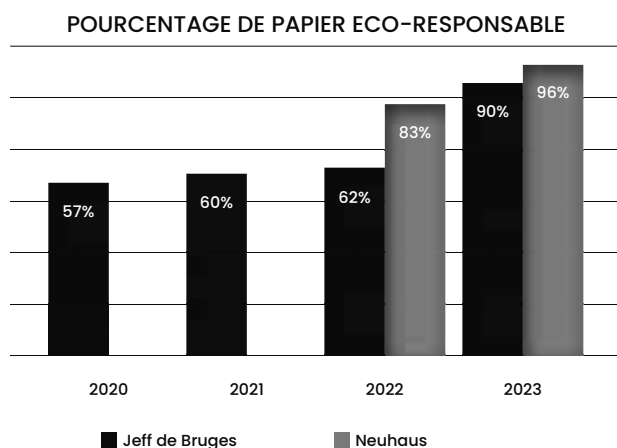
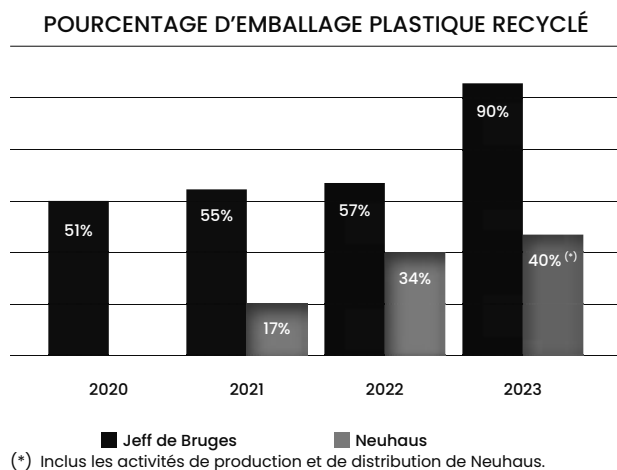
Au niveau du plastique, des progrès significatifs ont été enregistrés pour ne plus utiliser directement de plastique « non recyclable » avec la mise en place d'emballages en RPET (Recycled PolyEthylene Terephthalate) et le déploiement dans les magasins de sachets transparents en mono matériau PP (Polypropylène).

L'ensemble de ces actions ont conduit chez Neuhaus et Jeff de Bruges à une augmentation significative du pourcentage de papier écoresponsable ainsi que du pourcentage d'emballage plastique recyclé comme indiqué dans le schéma 4 page suivante.



# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

**SCHÉMA 4 – POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE RECYCLÉ ET PAPIER/CARTON DURABLE PAR RAPPORT AU POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE ET PAPIER/CARTON TOTAL**



## Traçabilité

Notre objectif est d'atteindre 100 % de traçabilité de notre chocolat pour Neuhaus et Jeff de Bruges.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage et Jeff de Bruges ont pris une participation dans la société équatorienne Ecuadorcolat. En plus de subvenir aux besoins en fèves de cacao du Groupe, l'objectif est également de s'assurer de la durabilité et du respect des conditions de travail dans la plantation de cacao. Neuhaus a obtenu la certification RFA (Rain Forest Alliance) qui veille à ce que les fermiers mettent en œuvre les bonnes pratiques agricoles et gèrent leur exploitation de manière rentable dans le respect des personnes et de la planète. L'objectif est que les agriculteurs et leur famille aient un revenu décent et régulier.

Pour Neuhaus, les fèves proviennent d'Equateur et d'Afrique de l'Ouest. Au niveau de Jeff de Bruges, la majorité des fèves de cacao proviennent d'Equateur.

Neuhaus est bien en ligne pour respecter l'engagement dans le cadre de la promesse 'Au-delà du chocolat 2025' qui vise à atteindre 100 % de fèves de cacao durables. Pour 2023, 94 % des fèves de cacao sont traçables au niveau de la masse et 100 % au niveau du chocolat comme indiqué dans le Schéma 5 page suivante. 100 % de traçabilité a pu être atteinte pour les fèves équatoriennes et la collaboration avec Cargill et Barry Callebaut va permettre d'améliorer encore la traçabilité pour les fèves d'Afrique de l'Ouest à travers la participation aux programmes Cocoa Horizons et Cargill Cocoa Promise.



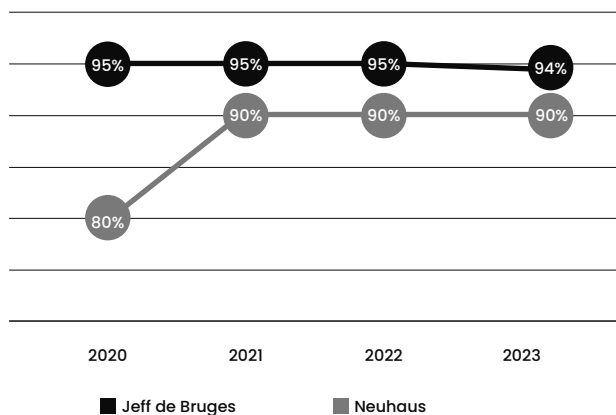
Répartition des fèves de cacao

### Pourquoi la traçabilité est-elle importante pour l'ensemble de notre pôle chocolat ?

Pouvoir tracer les fèves jusqu'à l'origine permet à Neuhaus et Jeff de Bruges d'apporter leur soutien aux communautés qui travaillent pour eux.

Neuhaus et Jeff de Bruges sont engagés à ne pas permettre le travail des enfants, à fournir aux fermiers des niveaux de salaires décents et à empêcher la déforestation tout en ayant un impact positif sur le climat.

#### SCHÉMA 5 - UTILISATION DE FÈVES DE CACAO DURABLES



Au niveau de ses investissements, Compagnie du Bois Sauvage voit ses projets et participations adhérer à une vision responsable par rapport aux enjeux climatiques.

En 2019, Compagnie du Bois Sauvage a investi dans la société Ynsect en France. Cette société vise à transformer les insectes en ingrédients haut de gamme et de grande valeur nutritionnelle pour les animaux de compagnie, les poissons, les plantes et les êtres humains. La société Ynsect s'engage par ailleurs dans le cadre du programme pro-biodiversité « Vertical Farm for Horizontal Wild » du Club « Entreprendre pour la planète » de WWF France. En 2022, Ynsect avait reçu le feu vert de l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité

des Aliments) pour la consommation humaine du scarabée Buffalo, celui-ci devenant ainsi la quatrième espèce d'insecte à recevoir ce feu vert de l'autorité européenne. L'impact est dans l'ADN d'Ynsect et à la base de la création de l'entreprise. Cet impact se traduit sous de multiples dimensions ([www.Ynsect.com](http://www.Ynsect.com)).

La société a poursuivi son développement en 2023 et a renforcé son déploiement à l'international avec l'achèvement de la construction d'Ynfarm, la plus grande ferme verticale du monde pour permettre la livraison prochaine de ses clients.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation dans le Groupe Eaglestone.

Depuis 2019, Eaglestone est une entreprise certifiée neutre en carbone pour l'ensemble des activités liées à la vie de l'entreprise. Eaglestone souhaite depuis lors renforcer son engagement vis-à-vis des enjeux ESG et communiquer le résultat de ses actions concrètes. Ainsi, depuis septembre 2022, le groupe s'engage dans le déploiement d'une stratégie ESG qui permet d'orienter sa trajectoire et la vision pour les années à venir.

Le groupe Vinventions, participation à hauteur de 21 %, est fortement investi dans la recherche et le développement de solutions de bouchage de bouteilles éco-responsables. Durant l'année 2023, la ligne de bouchons « Green Line » a obtenu la certification « Empreinte carbone nette neutre », se positionnant ainsi comme la solution du marché la plus efficace pour lutter contre le réchauffement climatique. La gamme de bouchon « Blue Line » a quant à elle obtenu la certification « Empreinte plastique nette neutre » qui garantit que chaque bouchon mis sur le marché, ou son équivalent en poids, est définitivement retiré de l'environnement. Par ailleurs, le bouchon Nomacorcorc Ocean, fabriqué à partir de plastique collecté dans les zones où la pollution marine est la plus forte, a été lancé sur le marché européen.

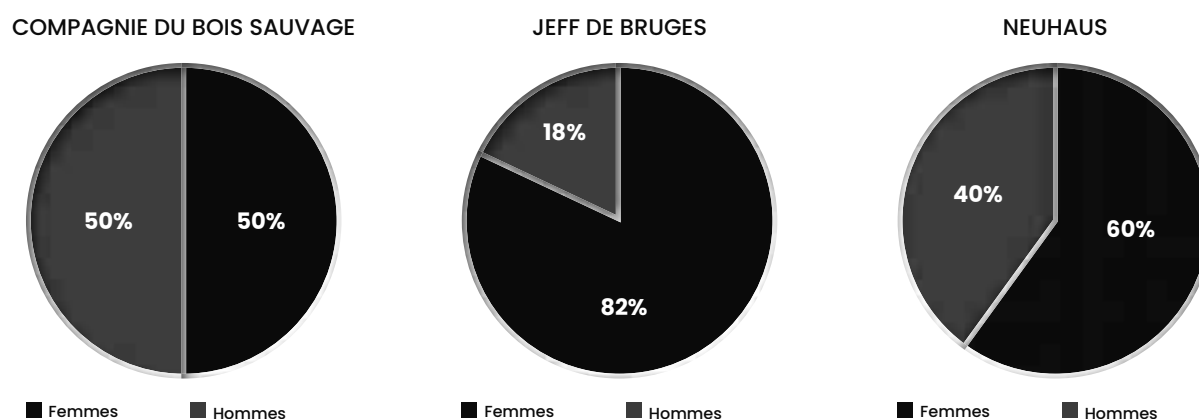
# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

## 16.1.3 Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

En tant qu'employeur, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage s'efforce de créer un climat favorable à l'épanouissement de tous, en assurant une sécurité pour l'avenir avec des contrats à durée indéterminée, des plans de pensions complémentaires, une couverture santé étendue, applicable à tous, ainsi qu'une politique de diversité et de parité. Des objectifs en termes de parité hommes/femmes et temps partiels/temps pleins ne sont pas définis car le Groupe s'efforce de s'accommoder au maximum aux besoins en termes de temps des travailleurs et s'assure qu'aucune restriction à l'embauche ne soit faite.

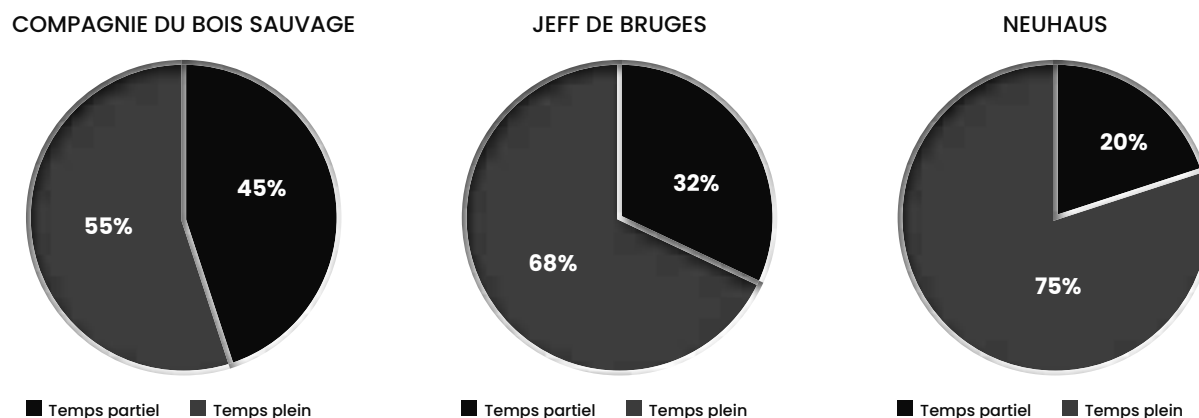
La proportion hommes/femmes présente dans le Groupe varie en fonction de chaque société (voir Schéma 6)

SCHÉMA 6 – GROUPE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



Tandis que les principes de flexibilité suivants ont été poursuivis, statuts temps plein/temps partiel oscillant du mi-temps à 4/5<sup>e</sup> temps (voir Schéma 7).

SCHÉMA 7 – GROUPE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : STATUT TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL



Au niveau du pôle chocolatier, comme mentionné précédemment, l'investissement dans Ecuadorcolat a permis de promouvoir le respect du personnel au sein de la plantation de cacao. En effet, par la distribution de repas gratuits, par la présence d'une infirmière dispensant des soins et assurant le suivi médical, ou encore grâce à des investissements visant à diminuer la pénibilité du travail, Ecuadorcolat a la volonté d'assurer de bonnes conditions de travail, de sécurité et de bien-être aux employés au sein de ses plantations.

#### 16.1.4. Respect des droits de l'Homme

Par principe, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage souscrit pleinement aux principes des droits de l'homme édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

En raison du fait que Compagnie du Bois Sauvage, Neuhaus et Jeff de Bruges emploient du personnel principalement en Europe et aux Etats-Unis, les contrats de travail sont exécutés dans le respect et la défense des libertés civiles, en lien avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De plus, le Groupe s'efforce à continuellement sensibiliser son personnel au respect des droits de l'homme, en ce inclus la liberté de pensée et d'expression, l'absence de discrimination et une rémunération juste. L'importance de ces principes est également au centre des discussions lors d'une prise de participation. Dès lors, après l'investissement réalisé dans Ecuadorcolat (Equateur), le Groupe s'est assuré que chaque employé bénéficie de conditions de travail en respect avec les droits de l'homme. Cela inclut une mise à disposition de logements gratuits pour certaines familles ainsi que l'accès à internet et aux technologies permettant de faciliter l'apprentissage des enfants, une infirmerie et un suivi des soins. Les travailleurs bénéficient également d'un salaire équitable, incluant l'accès gratuit à des services sociaux. Les employés sont donc traités de manière équitable et responsable et avant toute chose, le travail des enfants est banni.

#### 16.1.5. Lutte contre la corruption

Compagnie du Bois Sauvage, en lien avec la législation concernant les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, est attentive à la probité de son personnel et de son Conseil d'administration. Les différents points d'attention de Compagnie du Bois Sauvage ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la Charte de Corporate Governance reprenant les obligations des administrateurs est publiée sur le site internet de Compagnie du Bois Sauvage et régulièrement mise à jour ;
- une procédure d'alerte (whistleblowing) a été mise en place afin de permettre à chaque employé de

dénoncer toute violation actuelle ou potentielle directement au Président du Comité d'audit et de gestion des risques. Toute dénonciation est strictement confidentielle ;

- un « Code de conduite interne en matière de transactions privées » qui s'applique au personnel ainsi qu'aux administrateurs est joint lors de la signature de chaque nouveau contrat de travail et lors de chaque mise à jour et, est envoyé à tous les collaborateurs ;
- une information est dispensée régulièrement sur les obligations de confidentialité. De plus, Compagnie du Bois Sauvage se conforme au règlement relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ;
- des périodes dites « fermées » et/ou « interdites » dûment annoncées tant aux administrateurs qu'au personnel ;
- la présence d'un auditeur interne non-indépendant au sein de Compagnie du Bois Sauvage.

Dans les filiales du Groupe Chocolatier (Neuhaus et Jeff de Bruges), un code de conduite interne est également joint au contrat de travail et une attention particulière est portée à la protection des données personnelles (RGPD).

L'application de cette règle est vérifiée dans le cadre de l'audit interne et est un des indicateurs de performance sans qu'il ait été constaté de déviance par rapport à la norme.

#### 16.1.6. Taxonomie Européenne

L'Union Européenne (UE) s'est dotée d'un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre qui devrait la conduire à la « neutralité carbone » à l'horizon 2050, avec un jalon intermédiaire à -55 % en 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Pour y parvenir, l'UE a mis en place une initiative réglementaire ambitieuse (EU Taxonomy Regulation 2020/852) pour aider les sociétés à se tourner vers des projets et activités durables. Pour définir ce qui est durable, la Commission Européenne a élaboré un catalogue -taxonomie européenne- d'activités économiques, chacune assortie de critères permettant de déterminer si une activité contribue de manière substantielle à une économie durable.

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont les suivants :



En juin 2021, la Commission a adopté le « Climate Delegated Act » établissant les critères d'examen technique pour les activités qui contribuent substantiellement aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Compagnie du Bois Sauvage a évalué quelles activités sont répertoriées dans la taxonomie et peuvent être classées comme « éligibles à la taxonomie » et « alignées sur la taxonomie ».

Le Règlement « Taxonomie 2020/852 » est, à cet égard, complété par un acte délégué du 6 juillet 2021 (Règlement 2021/2178) qui précise le contenu et la présentation des informations à publier à ce sujet.

En juin 2023, la Commission a adopté le Règlement délégué (UE) 2023/2486 qui fixe les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement aux 4 autres objectifs environnementaux définis par la taxonomie (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Ce Règlement a également modifié le Règlement 2021/2178 précité en ce qui concerne les informations à publier pour ces activités.

La Société a déterminé le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation (OpEx) et les dépenses d'investissement (CapEx) associés à ces activités. Sous

réserve de remplir certains critères à savoir la contribution substantielle à au moins un objectif environnemental en ne causant pas de dommages significatifs aux autres objectifs environnementaux, et le respect de garanties sociales minimales, les activités seront classées comme alignées sur la taxonomie.

Sur la base de la réglementation taxonomie existante, Compagnie du Bois Sauvage a constaté que sa principale activité, à savoir la fabrication et la vente du chocolat, ne figure pas dans la liste des secteurs d'activité actuellement couverts par la taxonomie comme jouant un rôle clé dans la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie européenne. Dès lors, le pourcentage des trois indices (revenus, OpEx et CapEx) des activités étant éligibles et alignés sur la taxonomie est de 0 %. Une description plus détaillée sera fournie lorsque la taxonomie sera plus complète et inclura l'activité principale du Groupe Compagnie du Bois Sauvage.

Enfin, l'annexe I, section 1.2 du Règlement délégué 2021/2178, définit diverses informations qui doivent accompagner les indices clés de performance. Etant donné que les activités clés de Compagnie du Bois Sauvage sont considérées comme non éligibles à la taxonomie et que les trois indices mentionnés ci-dessus sont éligibles à la taxonomie à 0 % (et alignés sur la taxonomie à 0 %), la plupart de ces informations sont considérées comme non pertinentes et, par conséquent, aucun détail supplémentaire n'est fourni.

## 1. POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

Exercice N	Année	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)(h)										
		Code (a) (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)
Texte	Devise	%	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T

**A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE**

## A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

Activité 1	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Activité 1 (d)	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
Activité 2	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	%	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Dont habitantes	%	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
Dont transitoires	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T

## A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)

		EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)												
Activité 1 (e)	%	EL	EL			EL											%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	%	%	%	%	%	%	%										%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	%	%	%	%	%	%	%												

**B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE**

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie	269.238	%																	
<b>Total (A + B)</b>	<b>269.238</b>	<b>100%</b>																	

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

- (a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
- CCM pour Atténuation du changement climatique
  - CCA pour Adaptation au changement climatique
  - WTR pour Ressources aquatiques et marines
  - CE pour Économie circulaire
  - PPC pour Prévention et réduction de la pollution
  - BIO pour Biodiversité et écosystèmes
- Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.
- Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous les objectifs. Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1./CE 3.1.
- Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle
- (b) OUI – Activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé  
 NON – Activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé  
 N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé
- (c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxinomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous :

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	%	%
CCA	%	%
WTR	%	%
CE	%	%
PPC	%	%
BIO	%	%

- (d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.
- (e) Une même activité peut être éligible à la taxinomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.
- (f) EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif visé
- (g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.
- (h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères d'absence de préjudice important et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et b) pour les critères DNSH – OUI/NON.

## 2. POURCENTAGE DES CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Exercice N	Année	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)(h)										
		Code (a) (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)
Texte	Currency	%	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T

**A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE**

## A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

Activité 1	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Activité 1 (d)	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
Activité 2	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	%	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Dont habitantes	%	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	E	
Dont transitoires	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T

## A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)

		EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)												
Activité 1 (e)	%	EL	EL				EL										%		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	%	%	%	%	%	%	%										%		
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	%	%	%	%	%	%	%										%		

**B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE**

CapEx des activités non éligibles à la taxinomie	19.385	%																	
<b>Total (A + B)</b>	<b>19.385</b>	<b>100%</b>																	



# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

## 3. POURCENTAGE DES OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

Exercice N	Année	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)(h)										
		Code (a) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)
Texte	Currency	%	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI ; NON ; N/EL (b) (c)	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T

### A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

#### A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

Activité 1	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Activité 1 (d)	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		H
Activité 2	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	%	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Dont habitantes	%	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		E
Dont transitoires	%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T

#### A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)

		EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)												
Activité 1 (e)	%	EL	EL				EL										%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	%	%	%	%	%	%	%										%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	%	%	%	%	%	%	%										%		

### B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

OpEx des activités non éligibles à la taxinomie	233.446	%																	
<b>Total (A + B)</b>	<b>233.446</b>	<b>100%</b>																	

#### 4. ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

##### Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

## 5. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%

## 6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%

# 16. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

## 7. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%

## 8. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%



**RAPPORT DES COMMISSAIRES**





## Compagnie du Bois Sauvage SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2023 - Comptes annuels

# Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Compagnie du Bois Sauvage SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Compagnie du Bois Sauvage SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 avril 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Compagnie du Bois Sauvage SA durant 17 exercices consécutifs.

## Rapport sur les comptes annuels

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 834 429 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 14 118 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p><b>Valorisation de la participation Surongo Deutschland</b></p> <p>La société détient une participation dans la société non cotée, Surongo Deutschland (« la Participation »), pour une valeur nette comptable, au 31 décembre 2023, de 62,6 MEUR (présentée en immobilisations financières, dans la rubrique « entreprises liées ») représentant 7,5% du total des actifs et 8% de la valeur des capitaux propres. Surongo Deutschland, a pour principal actif, une participatin dans Berenberg Bank, société non cotée, à hauteur de 11,4%.</p> <p>Conformément aux articles 45 et 66 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les participations et les actions portées sous la rubrique " Immobilisations financières " font l'objet de réductions de valeur en cas de moins value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.</p> <p>Dans son processus d'identification d'une éventuelle réduction de valeur résultant d'une moins-value ou dépréciation durable de la Participation (ou reprise de réduction de valeur) la direction en estime la juste valeur. Cette valeur se base sur des d'estimations et jugements significatifs de la part de la direction, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres de valorisation utilisés.</p>	<p>Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de la Participation avec les principes comptables généralement admis en Belgique.</p> <p>Nous avons testé la juste valeur de la Participation, qui permet d'évaluer s'il y a un besoin éventuel d'acter une réduction ou reprise de réduction de valeur, estimée par la direction en challengeant le choix de la méthode utilisée ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes.</p> <p>Nous avons réconcilié les données utilisées dans le modèle de détermination de la juste valeur de la Participation avec les informations provenant directement de la direction de Berenberg Bank.</p> <p>Nous avons comparé la juste valeur obtenue à la valeur nette comptable de la Participation.</p> <p>Nous avons challengé le caractère durable de la différence entre la juste valeur de la Participation, telle que calculée par la direction, et sa valeur nette comptable au 31 décembre 2023.</p> <p>Nous avons vérifié que l'éventuelle réduction de valeur (ou reprise de réduction de valeur) nécessaire et pertinente de la Participation ait bien été comptabilisée au 31 décembre 2023, le cas échéant.</p>

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a men  ou m nera les affaires de la soci t .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir le rapport de gestion combiné du conseil d'administration, y compris les éléments auxquels il est fait référence dans l'index du rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion qui fait partie de la section 5.8 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur le référentiel COSO. Conformément à l'article 3:75, § 1, 6° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au référentiel COSO précité.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

## Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le conseil d'administration a pris des décisions, telles que décrites dans le rapport de gestion, ayant des conséquences patrimoniales. Le conseil d'administration a informé les actionnaires, conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la société des décisions prises en conflits d'intérêts telles que décrites dans le rapport de gestion et nous n'avons rien à vous signaler.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

### Le commissaire

DocuSigned with Itsme - EU Qualified 19-Apr-2024 | 22:53 CEST

DocuSigned by:

**Corine Magnin**

D90828BD6B0D4A3...

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Corine Magnin

**Deloitte.**

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

100 - 200

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

##### Au cours de l'exercice

##### Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	4,4	2,8	1,6
Temps partiel	1002	4,3	2	2,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	7,6	4,4	3,2

##### Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	7.021	4.752	2.269
Temps partiel	1012	4.929	2.455	2.474
Total	1013	11.950	7.207	4.743

##### Frais de personnel

Temps plein	1021	784.489	530.963	253.526
Temps partiel	1022	550.740	274.309	276.432
Total	1023	1.335.229	805.272	529.958

##### Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	17.799	10.082	7.717
--	------	--------	--------	-------

##### Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	7,8	5,8	2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	12.087	9.171	2.916
Frais de personnel	1023	1.228.944	932.447	296.497
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	12.806		

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	4	5	7,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	4	5	7,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3	2	4,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1	0	1
de niveau supérieur non universitaire	1202	0	2	1,6
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	1	3	3,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	0	1
de niveau universitaire	1213	0	2	1,7
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	2	4	5,3
Ouvriers	132	1	1	1,5
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		



**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	2		2
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1
310	1		1
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	1		1
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	3	5811	2
5802	19	5812	53
5803	1.795	5813	5.299
58031	1.795	58131	5.299
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	